



Conseil de sécurité

Soixante et unième année

5528^e séance

Lundi 18 septembre 2006, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Vassilakis	(Grèce)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. García Moritán
	Chine	M. Li Jinhua
	Congo	M. Biaboroh-Iboro
	Danemark	M ^{me} Løj
	États-Unis d'Amérique	M. Bolton
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Lacroix
	Ghana	M. Yankey
	Japon	M. Oshima
	Pérou	M ^{me} Tincopa
	Qatar	M. Al-Qahtani
	République-Unie de Tanzanie	M. Manongi
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Lord Triesman
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2006/728)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2006/728)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Jan Pronk, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Pronk à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur le Soudan, document S/2006/728.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Jan Pronk, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan.

Je donne maintenant la parole à M. Pronk.

M. Pronk (*parle en anglais*) : Mon dernier exposé au Conseil remonte à six mois, en mars (voir S/PV.5392). À l'époque, j'avais dit que la mise en œuvre de l'Accord de paix global entre le nord et le sud du Soudan se déroulait comme prévu. C'est toujours le cas. Cependant, la voie est cahoteuse, et le train peut facilement dérailler. La paix est fragile, et la confiance entre le nord et le sud va s'amointrissant.

Je suis heureux de signaler que la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) a achevé pratiquement 100 % – 99 %, pour être exact – de son déploiement dans le Sud-Soudan. Nous avons rempli notre mission dans l'est du Soudan et retiré les troupes de la zone. Les autorités ont donné des garanties que

les initiatives des Nations Unies en matière d'aide humanitaire et de développement se poursuivront sans entrave.

Le retrait de l'ONU de l'est du pays a envoyé un message fort au peuple soudanais, lui indiquant que l'ONU est venue dans l'est du Soudan à l'invitation du Gouvernement, a accompli sa tâche puis s'en est allé. Il n'y avait aucun dessein occulte visant à occuper ou coloniser, comme on l'entend dire des Nations Unies dans la rhétorique qui a cours au sujet d'autres régions du pays.

Nous continuons de suivre les pourparlers entre le Gouvernement soudanais et le Front Est, qui ont finalement commencé à Asmara, il y a trois mois, sous l'égide de l'Érythrée. Ces pourparlers se déroulent sans observateurs internationaux, qu'ils soient de l'ONU ou d'ailleurs. Cela les différencie des pourparlers nord-sud de Naivasha et de ceux d'Abuja relatifs au Darfour, mais les parties ont le droit, et méritent d'avoir la possibilité, d'essayer de trouver un accord par elles-mêmes. Elles nous ont informés qu'elles comptaient signer un accord avant le début du Ramadan, autrement dit très bientôt.

Des inquiétudes demeurent, cependant, face au caractère asymétrique des pourparlers entre un Gouvernement soudanais fort et un Front Est faible, et en raison d'une possible discordance entre les dirigeants du Front Est et leurs hommes sur le terrain. De plus, les pourparlers ne doivent pas prendre la forme de négociations entre les Gouvernements soudanais et érythréen au sujet de la population de l'est – mais sans elle. Sa participation véritable est essentielle pour rétablir la sécurité et s'attaquer aux causes profondes du conflit.

S'agissant du sud, la mise en œuvre de l'Accord de paix global au Sud-Soudan, en dépit de sa lenteur, se poursuit. Le gouvernement du Sud-Soudan qui, malgré ses ressources limitées, a travaillé dur pour transformer sa région déchirée par la guerre en une région dotée d'une administration viable, a fait du bon travail. L'Assemblée législative du Sud-Soudan se réunit régulièrement et constitue une instance de débat et de responsabilisation. Le Président Kiir a remanié son cabinet et son administration pour renforcer la bonne gouvernance et venir à bout de la corruption. Son récent programme d'action sur 200 jours est une initiative courageuse visant à faire naître une culture de service public qui soit tournée vers l'action et qui mette les besoins des gens au premier plan. Le climat

politique a encouragé le développement de médias relativement libres. En coopération avec le gouvernement du Sud-Soudan, la radio Miraya – Radio « miroir » – des Nations Unies a commencé à émettre fin juin 2006 et remporte un succès croissant dans l'ensemble du Sud-Soudan.

La Commission militaire mixte du cessez-le-feu reste la pierre angulaire de l'Accord de paix. Présidée par l'ONU, elle est l'institution qui fonctionne le mieux dans le cadre de l'Accord de paix global. Le redéploiement des troupes se déroule comme prévu. Le 9 juillet 2007, l'ensemble des forces armées soudanaises devra s'être retiré du sud. Je n'ai aucune raison de penser que cela ne se produira pas. Cela dit, la présence de soi-disant autres groupes armés représente une menace. Le Comité de collaboration avec les autres groupes armés, créé au titre de l'Accord de paix global, a commencé à se réunir, mais le flou règne quant au statut d'allié, de la composition et de l'emplacement de ces groupes. Dans un certain nombre de zones du sud, des commandants de l'ancien mouvement d'opposition, les Forces de défense du Sud-Soudan, ont refusé de se conformer à la déclaration conjointe de Juba, adoptée plus tôt dans l'année, qui prévoit leur intégration dans l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA). Beaucoup au sud soupçonnent le nord de conserver son appui à ces commandants pour déstabiliser le sud, contrôler les zones litigieuses et les champs de pétrole, et créer une certaine incertitude autour de la frontière.

Il y a six mois, j'ai mis en lumière les facteurs qui sous-tendaient la violence qui a cours dans le sud. Depuis lors, la violence n'a pas diminué. Au contraire, nous avons dû y faire face dans l'ensemble du Sud-Soudan – conflits tribaux, litiges relatifs à la terre et à l'eau, vol de bétail, abondance d'armes, combats entre sédentaires et nomades, chômage des jeunes, criminalité et indiscipline parmi les soldats non payés, en plus de la présence des autres groupes armés et de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Cependant, notre présence dans le Sud-Soudan a été utile. En coopération avec le Gouvernement du Sud-Soudan, nos soldats, ainsi que les éléments humanitaires et civils de la mission, sont parvenus à empêcher l'escalade. Toute fragmentation des forces pour en envoyer une partie dans une autre région du Soudan aura donc des conséquences pour la paix dans le Sud-Soudan. La MINUS, le veilleur de nuit, ne devrait pas être appelé à plier bagages et se rendre ailleurs durant l'après-midi.

Dans le même temps, l'assistance internationale est indispensable pour entreprendre la réforme du secteur sécuritaire. La formation et l'entraînement des Unités intégrées ont pris du retard. Les cas d'indiscipline augmentent au sein de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS). L'aide internationale de plusieurs pays, qui n'est pas prévue dans le mandat que j'ai reçu de l'ONU, est requise d'urgence pour faire de l'APLS une armée professionnelle et démocratique.

Le Sud-Soudan a toujours un besoin urgent d'aide pour son développement et sa reconstruction. L'absence d'infrastructures et de services de base, tels que la distribution d'eau, le réseau d'assainissement, les soins de santé et l'éducation, contraint désormais les populations à se demander quelle différence la paix a apportée dans leur vie et celle de leurs enfants. Des progrès ont certes été accomplis. Entre janvier et juin de cette année, plus de 300 kilomètres de routes ont été déminées et réparées. La campagne de scolarisation « Let's go to school » (Allons à l'école) de l'UNICEF a fourni du matériel scolaire à 1,6 million d'écoliers du Sud-Soudan. Cependant, les fonds disponibles ne représentent que la moitié du montant nécessaire pour couvrir les besoins de cette année, tels qu'ils sont présentés dans notre plan de travail. Cela a également des répercussions sur notre capacité à fournir des services pour les réfugiés et les personnes déplacées rentrant chez elles. D'après les estimations, 160 000 personnes sont rentrées entre janvier et juillet de cette année. La fin de la saison des pluies approchant, un grand nombre de rapatriés auront besoin d'urgence de services essentiels. Au cours de l'année à venir, il nous faudra davantage de fonds pour l'assistance et le retour, ainsi que pour la reconstruction et le développement. Les populations du Sud-Soudan se trouvent toujours dans un dénuement extrême.

Le rôle joué par le Parti du Congrès national au sein du Gouvernement d'unité nationale n'est pas encourageant. Il a accepté la lettre de l'Accord de paix global mais semble en ignorer l'esprit. Il continue d'entraver le fonctionnement de presque toutes les institutions essentielles de l'Accord de paix global et n'a pas accepté à ce jour le Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS) comme partenaire à part entière. L'isolement des ministres du MPLS qui font partie du Gouvernement d'unité nationale a créé une asymétrie au sein du Gouvernement, qui a relégué au rang de rêve inaccessible notre volonté d'encourager l'unité, laquelle relève de notre mandat. En raison de

cette asymétrie également, toutes les questions importantes ont été mises en veilleuse.

Nous avons placé un grand espoir dans la Commission politique du cessez-le-feu que nous attendions depuis longtemps et qui, malheureusement, est devenue une instance incapable jusqu'ici de résoudre une seule des questions qui lui avaient été renvoyées par la Commission militaire mixte du cessez-le-feu. Au lieu d'agir en organe politique qui règle les questions politiques, la Commission politique du cessez-le-feu est devenue un club formaliste préservant le statu quo. Elle a agi exclusivement comme secrétariat qui renvoie les questions litigieuses à la présidence, où le résultat n'a pas été différent.

Aucun progrès n'a été réalisé sur la question d'Abyei. En conséquence, Abyei reste dépourvue de toute structure de gouvernance, laissant les populations sans police, système d'assainissement ni services de santé officiels. La ville d'Abyei est le test décisif de l'application de l'Accord de paix global.

S'agissant du pétrole, secteur primordial, les parties ne parviennent pas à s'accorder sur le statut de la Commission nationale du pétrole. Le calcul des revenus du pétrole et leur répartition ultérieure ne sont pas suffisamment transparents pour garantir équité et exactitude.

La délimitation de la frontière Nord-Sud n'est pas réglée. Le Comité des frontières n'a pas encore entrepris de travail de fond. La tâche est urgente, car l'absence d'une frontière clairement définie a des conséquences pour le redéploiement des forces, la répartition des revenus du pétrole, la formation des Unités intégrées, les élections et, finalement, le référendum.

Les progrès réalisés dans les pourparlers de paix entre le Gouvernement ougandais et l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) sont une raison d'espérer. La LRA a accepté de regrouper ses forces, qui se sont avérées être beaucoup plus nombreuses que nous ne le pensions, dans des zones de rassemblement situées au Sud-Soudan. Si l'actuelle cessation des hostilités persiste, la paix pourra être rétablie dans le nord de l'Ouganda, ce qui aura des répercussions importantes sur la région, notamment sur le Soudan.

La structure de la sécurité de l'État dans le nord du Soudan continue de harceler et d'intimider toute opposition au Gouvernement. Il y a eu une répression des libertés politiques dans le pays, des opérations

brutales ayant été menées contre des manifestations pacifiques de l'opposition et de civils dénonçant les politiques du Gouvernement. Les violations des droits de l'homme, notamment commises par les forces de sécurité de l'État, n'ont pas diminué. Aucun progrès n'a été fait dans la mise en conformité des lois de sécurité nationale avec la nouvelle Constitution.

Comme je l'ai dit dans mon exposé précédent, je m'étais félicité de la décision prise par le gouverneur de Khartoum de cesser tout déplacement forcé des camps de personnes déplacées à l'intérieur du pays, situés autour de Khartoum. J'ai le plaisir d'annoncer qu'il s'en est tenu à sa décision. Néanmoins, le mois dernier, les autorités de l'État voisin de Gezira ont commencé à détruire les abris d'une grande communauté dans le camp de Dar Assalam, en utilisant une force impressionnante. Des milliers de familles ont été déplacées par la force et sont désormais privées des services essentiels. Ce traitement inhumain constitue une violation du droit international humanitaire et il est bien éloigné de ce que l'on attendait après l'adoption de la nouvelle Constitution.

Je suis très préoccupé par l'enlèvement et la décapitation récente, à Khartoum, de M. Mohammed Taha, rédacteur en chef du journal soudanais *Al-Wifaq*. Cet assassinat brutal a été revendiqué par Al-Qaïda. Que ce soit vrai ou non, ce genre d'exécution n'est pas habituel au Soudan et révèle une présence étrangère. D'autres journalistes ont reçu des menaces similaires. C'est une atteinte à la liberté d'expression. Ce crime odieux peut réduire à néant les progrès accomplis pour libéraliser les médias, en imposant l'autocensure. Ce serait un échec. Depuis l'adoption de la Constitution, au milieu de l'année 2005, la presse soudanaise est devenue plus diversifiée politiquement et plus vive; elle fait usage de ses droits et libertés, comme il se doit dans un pays qui s'efforce d'instaurer la démocratie.

Lors de mon dernier exposé, j'ai félicité le Gouvernement d'avoir conclu l'accord sur le statut des forces. Toutefois, j'avais annoncé que la mise en œuvre de l'accord témoignerait de son succès ou de son échec. Je ne suis plus aussi optimiste. Les autorités continuent d'arrêter et de retenir des membres du personnel de la MINUS qui sont ressortissants du pays. Récemment, deux membres internationaux ont également été malmenés et arrêtés. Le Gouvernement a refusé d'autoriser la diffusion d'émissions de la radio de l'ONU dans le nord du Soudan, notamment au Darfour. Il a restreint l'accès de l'ONU à Abyei. Les retards intentionnels, souvent plus de huit mois, pour

dédouaner un équipement essentiel à l'aéroport de Khartoum ont eu de lourdes répercussions sur nos opérations. Nos observateurs n'ont pas bénéficié d'un accès complet aux sites de détention, notamment ceux qui dépendent du service chargé de la sécurité nationale. Globalement, ceci entrave notre travail mandaté par l'Accord de paix global et constitue une violation de l'accord sur le statut des forces.

J'en viens maintenant au Darfour. L'Accord de paix pour le Darfour n'a que quatre mois, mais il est pratiquement mort. Il est dans le coma. Il devrait être en réanimation, mais il ne l'est pas.

C'est un bon accord. Les pourparlers de paix ont abouti à un texte équilibré, représentant une position à peu près à mi-chemin des positions extrêmes adoptées par le Gouvernement et par les mouvements rebelles. Si les négociations s'étaient poursuivies durant une année de plus, l'issue aurait été plus ou moins la même. Avec le recul, peut-être que nous aurions dû y consacrer davantage de temps, non pas pour obtenir un meilleur accord, mais pour obtenir l'adhésion de toutes les parties. Seuls le Gouvernement et la faction Minni Minawi du Mouvement/Armée de libération du Soudan (M/ALS) ont signé. La faction d'Abdelwahid al-Nur n'a pas signé. Elle aurait dû le faire. Elle a eu tort, mais elle a pris la décision politique de rester à l'écart. Cela ne fait pas des membres de cette faction des terroristes. Les partisans d'Abdelwahid al-Nur, dont la plupart sont des Four, la plus grande des tribus africaines du Darfour, sont restés à l'écart, mais ils n'ont pas repris les combats non plus. Ils ont respecté l'accord antérieur; nous devons donc les amener à participer. C'est là la première condition pour sortir l'Accord de paix pour le Darfour de son coma.

Après la signature de l'Accord de paix pour le Darfour, les parties qui ne l'ont pas signé ont été exclues des institutions, notamment de la Commission du cessez-le-feu. Cela aussi était une erreur. On leur a dit : « Signez d'abord, puis discutez ». Cela a eu pour effet de fragmenter encore davantage les mouvements rebelles. Il y a maintenant de cinq à sept groupes différents, y compris le Front pour la rédemption nationale, qui a lancé en juillet une attaque au Kordofan-Ouest. Nous avons condamné cette attaque. Malheureusement, elle a servi d'excuse au Gouvernement pour lancer des attaques continues et des raids aériens, sous prétexte qu'il fallait protéger la population civile. Il s'agit cependant d'une violation manifeste de l'Accord de paix pour le Darfour. Il nous faut une trêve. C'est la deuxième condition pour sortir

l'Accord de paix pour le Darfour de son coma. Peut-être que la faction Minni Minawi peut jouer un rôle de médiateur entre ses anciens alliés et ses alliés actuels pour enfin réaliser la paix sur le terrain.

Depuis sa signature, l'Accord de paix pour le Darfour a été violé jour après jour, semaine après semaine. Les violences ont augmenté après la signature de l'Accord de paix pour le Darfour. L'emploi du viol comme instrument de terreur est fréquent et de nouveau en augmentation. Les assaillants ne montrent guère de pitié pour les femmes et les enfants. Des villages sont attaqués et bombardés en pleine nuit. Des hélicoptères blancs sont utilisés pour appuyer les opérations offensives des Forces armées soudanaises. La liberté de circulation du personnel des Nations Unies, humanitaire ou autre, a été gravement restreinte et il y a une recrudescence des violences à leur rencontre. Douze d'entre eux ont été tués au cours des seuls deux derniers mois. La situation dans les camps et aux alentours reste précaire et les violences des milices envers les personnes déplacées, y compris des femmes, sont féroces et dégradantes.

Ce qui est tragique est qu'aucune des violations n'a été abordée au sein de la Commission du cessez-le-feu. Celle-ci ne fonctionne tout simplement pas. Elle a été détournée de son rôle par les signataires, elle n'a pas été dotée d'une présidence compétente, les non-signataires en ont été exclus, et l'ONU a été réduite au silence. Au Sud-Soudan, la Commission militaire mixte du cessez-le-feu est l'un des plus importants piliers de l'Accord de paix global. Si on l'enlevait, l'Accord de paix global se retrouverait paralysé. C'est exactement l'état actuel de l'Accord de paix pour le Darfour. Donc la troisième condition est de commencer à s'attaquer aux violations de l'Accord de paix pour le Darfour dans le cadre d'une Commission du cessez-le-feu renouvelée, pleinement représentative, mais dotée d'une véritable autorité.

Parce que l'Accord de paix pour le Darfour ne fonctionne pas, les violations restent impunies. La plupart des habitants du Darfour ont perdu tout espoir en l'Accord de paix pour le Darfour. Bon nombre d'entre eux n'y croyaient pas dès le départ. Nous devons être réalistes. L'Accord de paix pour le Darfour en son état actuel a beau être un bon accord sur le plan théorique, il ne va pas recevoir un appui adéquat, hormis de la part de ceux qui l'ont déjà signé. Nous allons devoir démarrer de nouvelles consultations, mais nous devons éviter de présenter ces consultations comme une réouverture des négociations de paix. Nous

devons parler, ajouter, améliorer et donner l'occasion de participer à ceux qui se sentent exclus et qui constituent au moins le tiers de la population du Darfour. Nous devons faire en sorte que leurs intérêts soient garantis, sur le papier mais aussi en pratique. C'est la quatrième condition pour sortir l'Accord de paix pour le Darfour de son coma.

Il y a une cinquième condition. Le Conseil de sécurité, en adoptant la résolution 1706 (2006), a exprimé de façon parfaitement claire que la communauté internationale veut qu'il y ait une transition de la force de maintien de la paix vers une force des Nations Unies. Le Conseil a également invité le Gouvernement à donner son assentiment à ce déploiement. De son côté, le Gouvernement a aussi été parfaitement clair, depuis le mois de février. Il est opposé à cette transition. Ce n'est pas judicieux de sa part. La Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) a fait ses preuves en tant que force de maintien de la paix équitable et efficace au Sud-Soudan. Nous pouvons et nous allons faire de même au Darfour.

L'ONU ne mérite pas les insinuations faites par les dirigeants politiques soudanais actuels. Nous n'avons pas l'intention de recoloniser, et nous ne déroulons pas non plus un tapis pour que d'autres le fassent. Nous n'avons d'intentions cachées. Notre seul objectif est de protéger les populations, tout en respectant la souveraineté de la nation soudanaise. Le Secrétaire général Kofi Annan a dit clairement que sans l'assentiment du Gouvernement soudanais la transition ne va pas être possible. Cependant, obtenir l'assentiment du Gouvernement nécessitera des consultations. Il faut rendre attractive pour les dirigeants soudanais une transition à une force des Nations Unies, afin d'obtenir leur appui. Cela exige aussi de la confiance, la création d'un climat propice et du temps. Cela exige aussi que ceux qui sont favorables à une transition et ceux qui s'y opposent s'écartent de la trajectoire actuelle qui mène à une collision. Cela exige aussi que la force de l'Union africaine en place actuellement soit maintenue jusqu'à ce que l'assentiment soit obtenu. L'Union africaine est moins efficace qu'elle ne l'était il y a un an, mais sa présence est essentielle. Le départ de l'Union africaine laisserait les personnes dans les camps sans protection et à la merci de ceux qui voudraient leur nuire et reprendre les épurations de 2003 et 2004.

Ce sont cinq conditions essentielles nécessaires pour redynamiser l'Accord de paix au Darfour et le

faire sortir du coma. Conjointement, ces cinq conditions formeraient un plan à court terme – disons, jusqu'à la fin de l'année. Si nous le réalisons, nous pourrions mettre au point un plan pour la période suivante. Sur la base de notre expérience sur le terrain, nous serons ravis de faire connaître au Conseil nos vues sur la manière dont nous envisageons un tel plan à plus long terme.

Ces cinq points sont les suivants : inclure tous les participants dans cette démarche; établir une trêve; réformer la Commission du cessez-le-feu; reprendre les pourparlers pour améliorer l'Accord de paix pour le Darfour; et éviter le choc de l'affrontement interne, tant au Soudan que sur le plan international. En un mot, il convient de découpler ce qui doit être fait aujourd'hui pour sauver l'Accord de paix pour le Darfour afin de mettre sur pied une force de paix renouvelée et plus forte sur le terrain.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Pronk de son exposé.

Comme il n'y a pas de liste d'orateurs pour la présente séance, j'invite les membres du Conseil qui souhaitent prendre la parole à l'indiquer dès maintenant au Secrétariat.

Au nom des membres du Conseil, je souhaite une chaleureuse bienvenue à Lord Triesman, Sous Secrétaire d'État britannique aux affaires étrangères.

Lord Triesman (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial Pronk de son exposé détaillé et de tous les efforts qu'il consent avec son équipe pour ramener la paix et la sécurité au Soudan. Les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global sont dans une large mesure dus à leurs efforts. Le Représentant spécial Pronk a également mis en exergue cet après-midi les problèmes qui persistent.

Nous devons continuer à œuvrer au renforcement de l'Accord de paix pour le Darfour, pour lequel la Mission des Nations Unies au Sud-Soudan a si grandement contribué. Comme l'a confirmé la visite du Conseil au Soudan en mai, il est évident que l'obtention de la paix dans le sud du Soudan dépend beaucoup de notre capacité d'établir la paix au Darfour.

Le 31 août, le Conseil a décidé d'autoriser une mission des Nations Unies à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Darfour. Le Conseil à l'unisson continue de croire qu'une force des Nations Unies est la seule solution à la crise au Darfour.

L'Union africaine elle-même et le Conseil de sécurité sont favorables à un passage de l'Union africaine à l'ONU au Darfour depuis plusieurs mois. Nous avons tous reconnu que la complexité de la mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Darfour exigeait une opération de paix plus large, mieux appuyée et multidimensionnelle. Cela ne jette aucun discrédit sur la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS), qui a réalisé un travail remarquable dans des circonstances très difficiles; au contraire, tous les dirigeants de l'Afrique reconnaissent pleinement que l'ONU est la mieux à même de mettre en place la mission de consolidation de la paix internationale durable et globale qui est nécessaire au Darfour.

Il est inacceptable que le Gouvernement soudanais ait jusqu'à présent refusé d'accepter l'idée d'une force des Nations Unies au Darfour alors qu'il coopère efficacement avec la force des Nations Unies pourvue d'un mandat similaire dans le sud du Soudan. Pis encore, le Gouvernement soudanais a présenté son propre dispositif de mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Darfour par la force militaire, ce qui contrevient à l'Accord et à l'engagement du Gouvernement à son égard, ainsi qu'aux résolutions 1590 (2005) et 1591 (2005). Comme l'a dit le Secrétaire général Kofi Annan, cela serait catastrophique pour la population de la région.

Nous nous trouvons actuellement à un moment critique pour l'avenir du Darfour. Les antagonistes ont, comme nous venons de l'apprendre, repris la violence et les groupes humanitaires et les forces de la MUAS ont enregistré de lourdes pertes en vies humaines, de même que les populations innocentes du Darfour. Il importe de mettre fin à cette descente aux enfers. Mon gouvernement estime que les approches permettant de résoudre la tragédie du Darfour sont claires et bien définies.

Premièrement, le Gouvernement soudanais et les groupes rebelles doivent cesser immédiatement tout combat au Darfour – ce que le Représentant spécial Pronk a qualifié de trêve.

Deuxièmement, les parties non signataires doivent accepter les conditions de l'Accord de paix pour le Darfour, et il doit être mis en œuvre par tous.

Troisièmement, nous ne devons pas laisser s'installer un vide sécuritaire. Le Gouvernement soudanais doit accepter que la force de l'Union africaine reste sur le terrain jusqu'à ce qu'elle soit relevée par une force des Nations Unies. Pleinement

conscients de la gravité d'une telle requête, nous devons demander que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine poursuive ses difficiles et courageuses activités de maintien de la paix au Darfour tandis que nous intensifions nos efforts pour persuader le Gouvernement soudanais d'accepter la relève de la MUAS par une force des Nations Unies. Nous attendons avec impatience la tenue d'une réunion décisive cette semaine.

L'ONU et tous les membres du Conseil doivent intensifier leur appui à la MUAS et, plus généralement, à l'action humanitaire au Darfour.

Je suis certain que nous comprenons tous pourquoi l'ONU a le devoir de présenter cette cause au Gouvernement soudanais. La catastrophe est déjà d'une très grande ampleur : 200 000 innocents sont morts; près de 2 millions de personnes sont déplacées; près de 3 millions de personnes au Darfour dépendent de l'aide internationale pour leur survie, et 500 000 personnes ont été déplacées ces deux dernières semaines. L'on peut imaginer les conséquences d'une exacerbation de la situation. Nous sommes préoccupés par le fait que cette crise pourrait avoir des implications régionales, en particulier pour le Tchad, et engendrer un cercle vicieux. Nous avons besoin de propositions d'urgence pour fournir une aide humanitaire et la sécurité aux camps situés dans l'est du Tchad.

L'impératif moral imposant à la communauté internationale de prendre des mesures, qui a été si bien décrit par le Secrétaire général dans cette salle la semaine dernière, est évident. Tous les États Membres de l'ONU ont accepté le principe de la responsabilité de protéger. Le Conseil l'a affirmé dans une résolution rédigée par le Royaume-Uni sur la protection des civils, qui a été adoptée à l'unanimité au printemps dernier, puis rappelé dans la résolution 1706 (2006), qui a également été rédigée par le Royaume-Uni il y a trois semaines.

La responsabilité de protéger ses citoyens est une responsabilité qui incombe principalement à tout État. Il est clair que le Soudan ne protège pas ses populations au Darfour; en fait, c'est plutôt l'inverse. Dans de tels cas, la responsabilité de protéger signifie que la communauté internationale a le droit d'intervenir, en particulier en ce qui concerne les efforts visant à aider l'État concerné à s'acquitter de ses responsabilités. C'est ce que l'ONU a fait dans le sud du Soudan, et c'est ce que nous souhaitons tous pour le Darfour.

Cependant, notre responsabilité ne s'arrête pas là si notre offre est rejetée. Nous ne pouvons pas, en toute conscience, laisser la situation se détériorer au Darfour et devenir une véritable catastrophe du fait des craintes injustifiées du Gouvernement de Khartoum. Nous devons redoubler d'efforts – à l'ONU, à l'Union africaine, à l'Union européenne, à la Ligue des États arabes et à l'Organisation de la Conférence islamique – en tant qu'amis du Soudan et de sa population, pour insister sur la contribution positive qu'apporterait l'ONU au Darfour, en respectant pleinement la souveraineté du Soudan et en mettant en place une force avec une tonalité nettement africaine, comme le Conseil l'a souvent répété. Nous devons également dire clairement quels sont les avantages de la paix pour le Gouvernement et le peuple soudanais en termes économiques, politiques, humanitaires et de sécurité. Le Soudan est un pays doté de ressources économiques abondantes. Il devrait être un moteur économique, pas un lieu de crises humanitaires. Et il importe que nous disions clairement que la responsabilité en cas d'échec, d'exacerbation des conflits ou de mort au Darfour ne sera pas rejetée sur l'ONU mais sur les responsables. La responsabilité incombera à ceux qui auront refusé la force de maintien de la paix de l'ONU à la population du Darfour et qui rejettent l'offre d'appui international à l'Accord de paix pour le Darfour et à la souveraineté du Soudan telle qu'elle est énoncée dans la résolution 1706 (2005). Ce n'est pas un scénario que nous voulons voir se réaliser; mais c'est peut-être la voie que nous devons suivre si le Gouvernement soudanais ne cesse de s'opposer à la volonté et aux décisions de la communauté internationale.

L'Organisation des Nations Unies a été créée pour préserver les générations futures du fléau de la guerre. Au Darfour, comme au Sud-Soudan, les perspectives sont à la paix et non pas à la guerre. Mais au Darfour, ces perspectives tiennent désormais à un fil et, si ce fil se casse, la population du Darfour paiera un prix très lourd.

Si l'ONU et le Conseil ont quelque signification, nous devons veiller à éviter cela. Le 11 septembre dernier, Kofi Annan a posé la question suivante au Conseil : « La communauté internationale, qui n'a pas aidé suffisamment le peuple rwandais lorsqu'il en avait besoin, peut-elle se contenter d'observer la tragédie, alors qu'elle s'amplifie? » (*S/PV. 5520, p. 3*). La réponse à cette question du Secrétaire général est tout simplement « non ». Si le Gouvernement soudanais se préoccupe sincèrement du bien-être et de la protection

de ses citoyens, il n'a aucune raison de ne pas consentir au déploiement d'une force des Nations Unies.

Pour nous aujourd'hui, il ne s'agit pas de sauver la face, mais de sauver des vies. Nous devons indiquer clairement ce que le Soudan peut attendre de la communauté internationale s'il assume ses responsabilités au Darfour. Et ce à quoi il peut s'attendre dans le cas contraire. Que personne ne doute de la volonté de la communauté internationale de résoudre ce conflit.

M. García Moritán (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Jan Pronk, du rapport très complet qu'il nous a présenté. Nous voudrions revenir en particulier sur certains des points qui y figurent. Tout d'abord, il n'est guère encourageant de constater les progrès limités réalisés dans les engagements pris par les parties à l'Accord de paix global. Nous estimons nécessaire de faire plus de progrès dans des domaines clefs tels que les obligations de partager le pouvoir et de distribuer les richesses, en particulier pour ce qui est du pétrole.

Nous voudrions mentionner également que la législation nécessaire à la création de commissions nationales sur les droits de l'homme, la gouvernance, les terres et les élections est toujours en suspens. Par ailleurs, bien que certains des organes chargés de surveiller le cessez-le-feu fonctionnent de manière adéquate et qu'ils aient joué un rôle considérable dans le règlement pacifique de divers incidents, les autorités continuent de restreindre les activités des observateurs de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) à Abyei, ce qui constitue bien évidemment une violation de l'Accord de paix global.

Ces restrictions empêchent dans plusieurs cas que soient réalisés les engagements pris par le Gouvernement concernant l'accord sur le statut des forces, comme par exemple l'arrestation et la détention de membres du personnel national de la MINUS. Nous engageons instamment les autorités à s'acquitter pleinement de leurs engagements, et exhortons les parties à appliquer de manière intégrale et non sélective les dispositions de l'Accord de paix global.

Nous exhortons également le Gouvernement à lever immédiatement les restrictions imposées à l'accès des organismes humanitaires, en particulier dans les États de Kassala, de la mer Rouge et de Gedaref, et à coordonner avec la MINUS l'aide nécessaire à la

réinstallation des communautés, et ce afin d'éviter le type d'incidents survenus à Dar es-Salam les 16 et 17 août.

Comme l'a signalé M. Pronk, l'application de l'Accord de paix global a entamé une phase nouvelle et périlleuse, et il faudra réaliser des progrès en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que la réforme et la restructuration de la police, les préparatifs pour le retour des personnes déplacées, le recensement national et les prochaines élections, parallèlement à l'application rigoureuse des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion en vue d'atténuer la gravité du problème que constitue la prolifération des armes légères. Tout ceci contribuera sans doute à ce que la population reçoive enfin les dividendes d'une paix qu'elle attend depuis si longtemps.

Ces dividendes ne pourront cependant se concrétiser que si le pays est complètement pacifié, une fois qu'il sera mis fin à la situation critique que nous voyons tous régner au Darfour, dans le cadre d'une solution qui ne soit fondée ni sur la coercition ni sur la violence.

L'état comateux que vient de décrire M. Pronk à propos de l'Accord de paix sur le Darfour est très inquiétant. Et M. Pronk a indiqué très clairement qu'il fallait accorder tout l'appui possible aux forces de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) et qu'il fallait aussi que le Gouvernement de Khartoum donne son consentement au déploiement des forces des Nations Unies au Darfour, en d'autres termes, à l'application immédiate de la résolution 1706 (2006). Nous ne devons pas oublier notre responsabilité de protéger, et nous devons donc agir.

L'Accord de paix global est la fondation sur laquelle nous devons édifier l'application de l'Accord de paix sur le Darfour, et il faut que ces deux instruments reçoivent l'appui de toutes les parties, car ils constituent des solutions négociées à ces deux conflits. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra en terminer avec les conflits et l'instabilité et jeter les bases d'une société fondée sur l'égalité et le respect des droits de toutes les personnes.

M. Lacroix (France) : Je souhaiterais tout d'abord remercier M. Pronk pour l'exposé qu'il vient de nous faire. Nous avons relevé dans cette présentation, comme dans le rapport du Secrétaire général, un certain nombre de points encourageants, que je voudrais d'abord évoquer s'agissant du Sud-

Soudan. La stabilité de la situation sécuritaire et de la situation humanitaire est positive en elle-même, car sans elle, bien entendu, aucun progrès ne serait possible. Il ne faut pas oublier pour autant le dénuement qui caractérise le Sud-Soudan, dénuement qui a été rappelé par le Représentant spécial, et l'ampleur du défi que représente le développement de cette région.

La mise en œuvre du volet sécuritaire de l'Accord de paix global est encourageante. À Juba en juin dernier, la Mission du Conseil de sécurité avait pu constater elle-même le fonctionnement de la Commission militaire mixte du cessez-le-feu. Le retrait des forces armées des parties de certaines zones où elles étaient précédemment déployées, retrait qui semble s'effectuer dans l'ensemble conformément à l'Accord, va également dans le bon sens.

S'agissant de l'est, la tenue de pourparlers permet d'espérer une résolution pacifique des problèmes de cette zone sans en passer, nous l'espérons, par les épreuves qu'ont dû traverser d'autres régions périphériques du pays.

Enfin, la signature le 26 août de l'Accord de cessation des hostilités entre le Gouvernement ougandais et l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) pourrait également, nous l'espérons, contribuer à l'amélioration de la sécurité des populations du Sud-Soudan.

En dépit de ces points, dont nous nous réjouissons, il est clair que le processus de paix au Sud-Soudan demeure très fragile. Au-delà des questions de sécurité, plusieurs volets essentiels de l'Accord ont pris un retard considérable quant ils ne sont pas purement et simplement au point mort. Ce constat est d'autant plus préoccupant que ses différents volets, notamment le partage des richesses ou le partage du pouvoir, sont des volets qui touchent aux causes profondes du conflit.

Je souhaiterais rappeler que l'effort que l'ONU a accepté de consentir au Sud-Soudan est non seulement un effort de grande ampleur, mais aussi de longue durée. Le calendrier initialement prévu par l'Accord de paix global s'étendait sur plus de six années. Il nous faut donc veiller à ce que cet effort ne doive pas se prolonger sans fin. Je serais donc reconnaissant à cet égard à M. Pronk de nous indiquer si, au-delà du report de 2008 à 2009 de la tenue des élections nationales, l'ensemble de ce calendrier est susceptible d'être mis en cause par les retards actuels.

Ma délégation regrette enfin de constater que la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) continue de se heurter à certaines difficultés administratives, parfois en dépit des termes mêmes de l'Accord sur statut des forces. Il nous semble que la levée de ces difficultés serait la première, et sans doute la plus simple, des mesures que devrait prendre le Gouvernement d'unité nationale pour accélérer l'application de l'Accord de paix global.

Enfin, ma délégation voudrait réitérer sa très grande préoccupation quant à la situation au Darfour, dont M. Pronk a rappelé l'évolution inquiétante et les conséquences sur la population civile.

Ma délégation a eu récemment l'occasion d'exprimer au Conseil de sécurité sa position sur le sujet, et en particulier de souligner la nécessité de poursuivre résolument nos efforts, notamment vis-à-vis du Gouvernement soudanais, afin que les Nations Unies puissent prendre le relais de l'opération de l'Union africaine aussi vite que possible, conformément à la résolution 1706 (2006).

Je souhaiterais donc me borner à poser une question à M. Pronk. Nous avons pris note des éléments dont il nous a fait part s'agissant de la situation très difficile de l'Accord de paix pour le Darfour, en raison notamment du fait que certains groupes n'ont pas accepté de signer. Je souhaiterais demander à M. Pronk des précisions sur la manière dont, à travers de nouvelles discussions avec les parties, qu'il a évoquées, les groupes non signataires de l'Accord de paix pourraient être convaincus de s'y joindre.

M. Bolton (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Représentant spécial Pronk pour son exposé d'aujourd'hui, et le Secrétaire général pour son rapport du 12 septembre 2006 (S/2006/728). Ce rapport indique que la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) et le système de l'ONU au sens large ont joué un rôle clé dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global.

Les initiatives des parties pour appliquer les dispositions de l'Accord de paix global en matière de sécurité ont réduit les possibilités de conflit futur au Sud-Soudan. S'il reste beaucoup à faire, les parties ont néanmoins montré qu'elles pouvaient continuer à régler des problèmes anciens par la coopération. Cela s'est fait dans une atmosphère de sécurité entretenue par les casques bleus de l'ONU.

Dans les jours à venir, cela va également être crucial pour que s'apaise aussi le conflit qui frappe la région soudanaise du Darfour. Nous déplorons les violences actuelles au Darfour et la détérioration de la situation humanitaire qui en résulte. Nous sommes à la croisée des chemins; il est donc impératif que le Conseil de sécurité insiste de nouveau sur la nécessité de transférer les compétences de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) à une opération des Nations Unies qui soit conforme aux dispositions de la résolution 1706 (2006) et de la résolution 1590 (2005) précédente.

De la même manière qu'il s'est montré capable de surmonter des décennies de violence au Sud-Soudan, en respectant l'Accord de paix global et en coopérant avec la mission de maintien de la paix des Nations Unies, le gouvernement d'unité nationale doit être prêt à garantir un avenir meilleur à ses citoyens du Darfour en respectant l'Accord de paix pour le Darfour, par un renforcement de l'opération de la MUAS et une coopération accrue dans le cadre du déploiement des forces de la MINUS au Darfour.

Cet après-midi, nous allons distribuer un projet de résolution sur le Soudan au sujet duquel nous comptons convoquer une réunion d'experts demain, mardi 19 septembre. Ce projet de résolution vise à renouveler le mandat de la MINUS, qui doit expirer le 24 septembre, de manière que nous puissions assurer la continuité des opérations de l'ONU au sud. De plus, ce projet de résolution prendra en considération l'élargissement de la MINUS en vertu de la résolution 1706 (2006). Il est essentiel que nous élargissions ces missions en même temps pour garantir que l'aide d'urgence à la MUAS, comme prévu dans la résolution 1706 (2006), ne soit pas mise en péril.

En outre, je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur l'invitation lancée aujourd'hui à leurs ministres des affaires étrangères respectifs par le Danemark et les États-Unis, à la demande de nos deux ministres des affaires étrangères, pour qu'ils prennent part, vendredi 22 septembre à 16 heures, à une réunion des parties intéressées sur la situation au Soudan. Le Gouvernement danois et le Gouvernement des États-Unis ont invité les ministres de tous les États membres du Conseil ainsi que les ministres des affaires étrangères du Canada, de l'Afrique du Sud, du Nigéria, du Sénégal, du Rwanda, des Pays-Bas, du Tchad, de la Norvège, de l'Égypte et de l'Algérie. Nous espérons vraiment qu'ils pourront être présents.

M^{me} Løj (Danemark) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de remercier Jan Pronk pour son exposé, qui contient comme d'habitude une mise à jour très éloquente et approfondie sur la situation. Les progrès réalisés par toutes les parties dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global, en particulier dans le domaine de la sécurité, sont fort bienvenus. À cet égard, je tiens à souligner le rôle important que joue la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS). Nous avons également pris note des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global, notamment du fait de la sélectivité dont certains font preuve, et nous souscrivons totalement à la déclaration du Secrétaire général selon laquelle aucun des engagements inscrits dans l'Accord de paix global n'est facultatif. En particulier, les manquements à cet accord de paix s'agissant d'Abyei donnent matière à s'inquiéter. Les bénéfices de la paix se font encore attendre, et cela pourrait nuire gravement à l'engagement populaire en faveur de l'Accord de paix global. Il nous faut donc accorder à la question une attention et un appui de tous les instants au cours des mois qui viennent.

Le Soudan est une priorité majeure à New York, cette semaine. Malheureusement, cela n'est pas dû aux progrès enregistrés dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global, mais plutôt à la situation extrêmement préoccupante au Darfour. Le Conseil de sécurité et de paix de l'Union africaine se réunit pour envisager l'avenir de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS). Nous nous félicitons du dialogue actif que les dirigeants africains ont entretenu avec le Président Al-Bashir ces deux derniers jours à La Havane. Nous espérons que l'intensification des efforts cette semaine portera ses fruits et permettra l'application immédiate et intégrale de la résolution 1706 (2006).

La semaine passée, le Conseil a tenu deux séances publiques, au cours desquelles nous ont été présentés des rapports alarmants sur la détérioration de la situation humanitaire au Darfour, l'escalade militaire en cours, les attaques aériennes qui sont menées et le risque important de voir s'effondrer l'Accord de paix pour le Darfour. Je ne vais pas répéter ce que j'ai dit au cours de ces débats; je me contenterai d'insister sur le possible effet de contagion au sud. Des signes inquiétants font déjà craindre que la détérioration de la situation au Darfour, si elle se poursuit, ne fragilise l'Accord de paix global, voire ne déstabilise les relations entre le nord et le sud.

L'enjeu est considérable pour le Gouvernement du Sud-Soudan. Nous saluons la récente déclaration du Président Kia en faveur du déploiement de troupes de l'ONU au Darfour. La situation actuelle représente en effet pour le gouvernement d'unité nationale un défi à surmonter.

Cette semaine offre au Gouvernement soudanais une possibilité unique de pondérer ses déclarations publiques et d'aller de l'avant en prenant les bonnes décisions qui serviront les intérêts de tous les Soudanais.

Les yeux du monde seront tournés vers New York, dans les jours à venir. On attend beaucoup des dirigeants mondiaux, qui doivent faire tout le possible pour soulager le peuple du Darfour. Nous-mêmes n'épargnerons aucun effort et, comme l'Ambassadeur Bolton, j'espère que tous ceux qui ont été conviés à la réunion de vendredi pourront y participer et que, grâce à cette réunion et aux autres activités qui ont lieu cette semaine à New York, nous pourrions ensemble accélérer l'application de la résolution 1706 (2006) et résoudre la crise humanitaire au Darfour.

Pour terminer, j'aimerais informer le Conseil que le Danemark appuie la recommandation du Secrétaire général qui propose de prolonger le mandat de la MINUS de 12 mois supplémentaires. En même temps, nous espérons voir un élargissement des opérations de la MINUS au Darfour avant le 1^{er} janvier 2007, comme cela a déjà été décidé par ce Conseil.

M. Manongi (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Nous remercions M. Pronk pour son exposé fort éclairant.

Nous nous félicitons de l'optimisme forcément prudent exprimé au sujet de la mise en œuvre de l'Accord de paix global. Il est encourageant que l'Assemblée législative du Sud-Soudan se réunisse régulièrement, que 300 kilomètres de routes aient été déminés, que 1,6 million d'enfants du Sud-Soudan aillent à l'école et que 160 000 personnes déplacées soient retournées au Sud-Soudan depuis le début de l'année. Nous voulons saluer la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) pour sa contribution à la création d'un environnement propice à cette évolution favorable.

Nous sommes toutefois préoccupés de constater que malgré les quelques progrès réalisés, les engagements pris par les parties en matière de sécurité n'ont pas pu être remplis, et que les problèmes relatifs

au tracé des frontières et au partage des richesses et du pouvoir n'ont pas trouvé de solution. Nous demandons donc aux deux parties de faire preuve de plus de diligence dans l'accomplissement de leurs obligations en ce qui concerne l'application des dispositions de l'Accord de paix global.

Dans les circonstances actuelles, nous tenons aussi à exprimer notre préoccupation face aux restrictions constantes imposées à la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS). Il ne doit pas en être ainsi.

Il ne fait aucun doute que l'application de l'Accord de paix global aura des conséquences sur le processus de paix au Darfour. Sans progrès significatifs dans la mise en œuvre de cet Accord, les efforts déployés pour appliquer l'Accord de paix pour le Darfour seront limités. Dans l'intérêt des populations tant du Sud-Soudan que du Darfour, nous encourageons une fois encore les parties à l'Accord à accepter de redoubler d'efforts pour mener à bien toutes les tâches prévues dans l'Accord de paix global.

S'agissant du Darfour, nous attendons avec intérêt la réunion au sommet du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, prévue pour mercredi. Nous espérons que la proposition de proroger le mandat de la MUAS sera approuvée par le sommet, de manière que le renforcement des forces prévu dans la résolution 1706 (2006) puisse se concrétiser.

Toutefois, il convient de rappeler que lorsque les négociations de paix d'Abuja étaient en cours, nombreux étaient ceux, autour de cette table et ailleurs, qui pensaient que ces négociations dureraient trop longtemps. M. Pronk a donné à entendre que même si elles avaient duré un an, le résultat aurait été le même.

Nous pensons que l'Accord de paix pour le Darfour fournit le cadre fondamental de la paix au Darfour. Nous voulons mettre en garde contre la tentation d'encourager les parties restées en dehors du cadre à chercher des modalités différentes, au-delà des clauses de l'Accord de paix pour le Darfour. Nos efforts ne resteront pas vains si nous incitons les parties à respecter cet Accord et les encourageons à chercher des modalités conformes à ses clauses. Par conséquent, nous continuons d'exhorter le Gouvernement soudanais à accepter le remplacement de la MUAS par une mission de l'ONU.

La Tanzanie a connu l'humiliation du colonialisme. Nous formons le vœu de ne jamais plus

céder au colonialisme. Nous chérissons notre souveraineté et la préservons jalousement. C'est pourquoi nous ne contribuerons jamais à un effort de colonisation ou de recolonisation d'un pays quel qu'il soit. Le remplacement de la MUAS par une mission de l'ONU est dans l'intérêt du Soudan et de son peuple. Ce n'est pas une opération de recolonisation du Soudan. Elle doit avoir lieu, et rapidement.

M^{me} Tincopa (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous tenons, nous aussi, à remercier M. Pronk de son excellent exposé. Nous pensons que l'information qu'il nous a communiquée est très utile. Nous devons dire que nous sommes préoccupés d'avoir appris que la mise en œuvre des engagements aux termes de l'Accord de paix global est suspendue ou ne progresse guère. Nous voulons donc appeler toutes les parties intéressées à respecter pleinement les obligations prévues par l'Accord et à éviter de donner la priorité à certains points au détriment d'autres.

À cet égard, je crois qu'il est important de se mettre à travailler d'urgence au partage du pouvoir et à la répartition des richesses, ce qui constitue la pierre angulaire de l'Accord. La Commission du cessez-le-feu est un autre aspect qui requiert un engagement politique d'urgence.

Le Soudan connaît une croissance économique et tire avantage des prix élevés du pétrole. En ce sens, il importe que le Gouvernement élabore une politique de totale transparence pour la gestion des revenus du pétrole et assume sa responsabilité première, qui est d'assurer le développement de la population soudanaise dans son ensemble grâce à des politiques et programmes de lutte contre la pauvreté et dans le plein respect des droits de l'homme.

Je voudrais donc signaler que nous souscrivons à ce que dit le Secrétaire général dans son rapport, à savoir que les donateurs et la communauté internationale doivent aider la population soudanaise à relever les défis liés au processus de paix et fournir une aide financière, technique et politique pour la mise en œuvre du programme de l'Accord de paix global.

On a dit que la paix est indivisible. Certains des progrès accomplis dans le cadre de l'Accord de paix global peuvent être gravement menacés si, parallèlement, aucun progrès n'est fait dans l'application de l'Accord de paix pour le Darfour. Nous tenons à signaler que nous approuvons et nous félicitons des cinq conditions que M. Pronk vient d'exposer pour faire sortir l'Accord de paix pour le

Darfour d'un coma profond. Dans le même ordre d'idées, nous voulons dire que nous regrettons que le Gouvernement soudanais ne veuille pas comprendre que le but de l'opération de maintien de la paix au Darfour n'est autre que d'œuvrer en coopération avec les autorités pour mettre en œuvre les accords de paix et de sécurité, et de protéger la population du Darfour, qui n'est pas du tout protégée actuellement.

Les événements qui se déroulent sur le terrain nous indiquent que cette tâche est pressante. La détérioration des conditions de sécurité et les restrictions à l'assistance humanitaire ont pour conséquence que des millions de personnes sont en grand péril, au bord de la catastrophe humanitaire. À ce titre, il est important que le Conseil de sécurité, les organisations régionales et tous les pays intéressés continuent à chercher le moyen de persuader le Gouvernement d'appliquer rapidement la résolution 1706 (2006), notamment pour appuyer la mise en œuvre efficace de l'Accord de paix pour le Darfour et assurer la protection des civils.

Nous voulons aussi dire que nous appuyons la recommandation du Secrétaire général de proroger le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan.

Nous avons une question pour M. Pronk concernant l'absence d'engagement politique de la Commission du cessez-le-feu. A-t-il des détails complémentaires et pourquoi les engagements pris en vue du cessez-le-feu ont-ils été constamment violés?

M. Oshima (Japon) (*parle en anglais*): Je remercie M. Pronk, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan, de son exposé riche d'enseignements et très utile. Le Japon félicite M. Pronk et ses collaborateurs au sein de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) pour les efforts déployés pour faire respecter le cessez-le-feu et assurer l'application de l'Accord de paix global au Soudan. Nous continuerons d'appuyer leurs efforts. Dans ce contexte, le Japon envisagera peut-être la prorogation du mandat de la MINUS, comme le Secrétaire général l'a recommandé, et le projet de résolution à cet effet que les États-Unis font circuler.

S'agissant de l'application de l'Accord de paix global, nous sommes satisfaits de constater certains progrès encourageants, notamment en ce qui concerne les modalités en matière de sécurité, comme le redéploiement en cours des forces armées soudanaises en dehors du Sud-Soudan, le redéploiement achevé de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) de

l'est du Soudan et la mise en œuvre d'autres mécanismes de sécurité. Par ailleurs, il est préoccupant qu'il y ait eu des retards considérables dans le programme de désarmement, démobilisation et réintégration, dans la réforme du secteur sécuritaire et les questions relatives à la délimitation de la frontière Nord-Sud. Nous sommes aussi préoccupés par l'absence de progrès dans la mise en œuvre des principaux éléments, tels que ceux concernant la répartition des richesses et le partage du pouvoir. Nous voudrions encourager les parties à faire les plus grands efforts pour progresser dans ces domaines.

Quant à la question d'Abyei, nous avons noté que le Parti du congrès national et le Mouvement populaire de libération du Soudan se sont mis d'accord pour rechercher une solution politique. Nous espérons que les pourparlers entre les deux parties aboutiront à un règlement définitif. En revanche, les nombreuses restrictions imposées aux activités de la MINUS sont inquiétantes, et il faut remédier sans tarder à cette situation.

Alors que la récente recrudescence des activités des autres groupes armés au Sud-Soudan pose une grave menace à la sécurité dans la région, l'accord de cessation des hostilités conclu entre le Gouvernement ougandais et l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) – le résultat des efforts de médiation déployés par le gouvernement du Sud-Soudan – est certainement un pas positif, dont nous espérons qu'il contribuera à une amélioration de la sécurité au Sud-Soudan.

En ce qui concerne la situation dans l'est du pays, nous espérons voir aboutir rapidement les négociations de paix actuellement menées sous l'égide du Gouvernement érythréen.

Pour le Darfour, nous partageons entièrement l'avis selon lequel la gestion de l'Accord de paix pour le Darfour a une incidence directe sur la stabilité de l'ensemble du Soudan, aussi nous approuvons la façon dont la MINUS a répondu aux demandes d'assistance de l'Union africaine en matière de communications, de logistique, de transport, de diffusion d'informations et de gestion de problèmes humanitaires. Nous saluons aussi le fait que la MINUS poursuive ses efforts pour persuader les groupes non signataires de se rallier à l'Accord de paix pour le Darfour et à la mise en œuvre immédiate de la résolution 1706 (2006).

Tout cela est fort positif et louable. Mais la réalité de la situation au Darfour à laquelle la communauté internationale doit faire face et le sort de l'Accord de

paix pour le Darfour sont, il faut le dire, plutôt sombres, et ils constituent une source de profonde préoccupation. M. Pronk a décrit l'Accord de paix pour le Darfour comme étant dans le coma, et il a défini cinq conditions essentielles pour le sauver. Il a dit, entre autres, que nous devons dissocier ce qui doit être fait aujourd'hui pour sauver l'Accord de paix pour le Darfour des actions à mener demain pour installer sur le terrain une force de maintien de la paix renouvelée et véritablement solide. J'aimerais demander à M. Pronk de peut-être développer sa pensée sur ce point et préciser ce qu'il entendait par là. J'aimerais aussi lui demander de nous faire part de son point de vue sur ce qu'il appelle les contours d'un plan à plus long terme pour le Darfour.

Pour terminer, le Japon partage le point de vue exprimé par le Secrétaire général, selon lequel il est essentiel de poursuivre l'assistance au peuple soudanais afin de répondre aux espoirs qu'il fonde sur les dividendes de la paix après la signature de l'Accord de paix global. Le Japon a déjà rempli les engagements qu'il avait souscrits, à la conférence d'Oslo en 2004, en versant plus de 1 milliard de dollars. Le Japon compte envisager de fournir une assistance supplémentaire pour la consolidation de la paix, la reconstruction humanitaire et le développement au Soudan.

M. Li Junhua (Chine) (*parle en chinois*) : À l'instar des précédents orateurs, nous souhaitons remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Jan Pronk, de son exposé riche en informations. Nous le remercions également de ses efforts au service du processus de paix nord-sud au Soudan.

Nous souhaitons aborder deux points. Premièrement, en ce qui concerne l'Accord de paix global, depuis sa mise en place, le Gouvernement d'unité nationale soudanais s'est sérieusement consacré, avec l'aide de la communauté internationale, à la mise en œuvre de cet Accord, et a réalisé certains progrès. Même si la situation ne nous semble pas entièrement satisfaisante, dans l'ensemble les choses sont sur la bonne voie, et nous nous en félicitons. En même temps, nous espérons que le nord et le sud du Soudan poursuivront leurs efforts de renforcement de la confiance et leurs efforts de coopération, et qu'ils mettront intégralement en œuvre l'Accord de paix global.

Nous saluons aussi le fait que la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) a pratiquement

achevé son déploiement au Soudan et mène activement les opérations prévues dans son mandat, tel qu'il a été approuvé par le Conseil de sécurité. Elle a joué un rôle très important pour accélérer la mise en œuvre de l'Accord de paix global et favoriser la réconciliation nord-sud au Soudan. Nous appuyons aussi la prorogation de son mandat.

Comme le Secrétaire général l'a fait remarquer, le processus de paix au Soudan est rentré dans une phase difficile et il nécessite d'urgence une assistance financière internationale pour que puissent être mis en œuvre les programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion, ainsi que de relogement des réfugiés et de reconstruction nationale. Nous nous joignons à l'appel lancé par le Secrétaire général auprès des pays donateurs pour qu'ils honorent leurs engagements à fournir en temps utile une assistance au processus, afin que le peuple soudanais puisse jouir des dividendes de la paix née de l'Accord de paix global et qu'une véritable paix puisse régner.

J'aimerais également évoquer la situation au Darfour. M. Jan Pronk a précédemment soulevé cinq points par rapport à la mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Darfour. Nous apprécions ses remarques. Selon nous, la question du Darfour a une importante incidence sur l'Accord de paix global. Cependant, il est également important de noter que le problème du Darfour est différent de la question nord-sud et appelle donc une solution différente, qui prenne toutefois en compte le règlement de la question nord-sud.

La MINUS a joué un rôle très positif parce qu'elle bénéficie de l'appui et de la coopération du Gouvernement soudanais. Le déploiement d'une mission des Nations Unies au Darfour doit être fondé sur le même principe. La MINUS mène actuellement des négociations très importantes sur cette question, et nous espérons que le Conseil de sécurité lui apportera son appui et sa coopération là où cela est nécessaire. En particulier, il doit prendre des mesures efficaces pour surmonter les difficultés auxquelles est confrontée la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS). Nous apprécions et appuyons le fait que la MINUS continue de fournir un appui technique et logistique à la MUAS.

La Chine pense également que, tant que les différentes parties en présence au Soudan continueront d'agir dans un esprit de compréhension mutuelle, de confiance et de coopération, et qu'elles mettront en œuvre l'Accord de paix global et l'Accord de paix

pour le Darfour, et pourvu que la communauté internationale apporte son appui, la paix et la stabilité y règneront.

M. Burian (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Nous remercions M. Pronk pour les informations actualisées qu'il nous a fournies aujourd'hui sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global au Soudan et sur la situation au Darfour. Ma délégation salue les efforts de M. Pronk, ainsi que de tout le personnel des Nations Unies au Soudan, qui travaillent sans relâche et aident le peuple soudanais à établir la paix et bâtir un avenir meilleur.

Nous saluons aussi le rôle clef joué par la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) à l'appui de l'Accord de paix global, et nous nous félicitons des progrès réalisés à ce jour dans la mise en œuvre de cet Accord. En même temps, nous souscrivons aux observations de M. Pronk concernant la fragilité de la paix au Sud-Soudan et la nécessité de maintenir sur les rails la mise en œuvre de l'Accord de paix global. Nous sommes préoccupés par la détérioration de la confiance entre les parties due au manque de progrès dans la mise en œuvre de plusieurs aspects de l'Accord de paix global, y compris les engagements en matière de partage du pouvoir et de partage des richesses.

Un autre aspect inquiétant est la poursuite du blocage au sujet du statut de la région d'Abeyi. À cet égard, nous appelons toutes les parties à parvenir à faire des progrès, parce que cette question sape l'Accord de paix global et menace la sécurité de l'ensemble de la région. Nous partageons l'avis de M. Pronk selon lequel cette question aura peut-être valeur de test pour la mise en œuvre de l'ensemble de l'Accord de paix global, et nous appelons le Gouvernement d'unité nationale à régler au plus vite le problème de la démarcation entre le nord et le sud pour ne pas mettre en péril les possibilités de paix entre le nord et le sud du Soudan.

Une autre priorité importante pour l'ONU dans le sud doit être – et nous partageons l'avis de M. Pronk sur ce point – l'appui à la réforme du secteur de la sécurité. Nous rendons hommage au rôle joué par la MINUS dans ce domaine.

Nous appuyons les pourparlers de paix de Juba entre l'Ouganda et l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), et le rôle de médiateur joué par le gouvernement du Sud-Soudan. La signature le 26 août de l'accord de cessation des hostilités a été un fait

nouveau encourageant, et nous espérons voir cette tendance se poursuivre.

Comme M. Egeland nous l'a dit vendredi dernier (voir S/PV.5825), Juba représente la meilleure occasion que nous ayons eue jusqu'à présent de parvenir à la paix dans la région. Nous nous accordons à penser qu'il ne peut y avoir d'impunité pour les crimes commis par l'Armée de résistance du Seigneur. Dans le même temps, cependant, il est crucial que le processus de paix se poursuive, montrant ainsi que la paix et la justice peuvent œuvrer de concert.

Nous nous félicitons de l'amélioration constatée dans les relations entre le Soudan et l'Érythrée. À cet égard, nous aimerions appuyer l'assistance fournie par la MINUS en ce qui concerne les pourparlers entre le Gouvernement soudanais et le Front Est. La MINUS devrait être encouragée à appuyer les efforts visant à mettre en œuvre l'Accord de paix pour le Darfour, tel qu'il est envisagé dans la résolution 1706 (2006). Nous regrettons que la position du Gouvernement soudanais ait été négative jusqu'à présent. Nous souscrivons pleinement à l'observation qui figure dans le rapport du Secrétaire général (S/2006/728), selon laquelle les dirigeants de Khartoum assument en fait la pleine responsabilité de la voie qu'ils choisiront finalement.

Conscients de la grave détérioration de la situation au Darfour, nous pensons qu'il convient de ne ménager aucun effort pour sauver l'Accord de paix pour le Darfour et en assurer la pleine mise en œuvre. On ne peut cependant s'en servir comme d'un prétexte pour attaquer ceux qui ne l'ont pas signé. Selon nous, la seule manière de créer des conditions favorables au processus de paix au Darfour passe par une transition rapide vers une opération menée par l'ONU qui soit capable de tenir compte de la situation complexe sur le terrain. À ce titre, nous pensons que toutes les dispositions de la résolution 1706 (2006) devraient être pleinement et rapidement mise en œuvre.

Nous espérons que le Gouvernement soudanais comprendra que l'engagement actif de l'ONU s'agissant de protéger les civils et de faciliter la mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Darfour sert les intérêts de la population soudanaise. Nous convenons avec M. Pronk que l'engagement à long terme de l'ONU dans le sud du Soudan est la meilleure preuve que l'ONU n'entretient pas de desseins occultes au Soudan et que son seul objectif est d'aider la population soudanaise à asseoir une paix durable dans l'ensemble du pays.

M. Dolgov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous associons aux autres orateurs et remercions le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan, M. Jan Pronk, de son exposé détaillé. Nous notons les progrès enregistrés par les parties soudanaises dans l'accomplissement de leurs obligations relatives à la mise en œuvre de l'Accord de paix global, en premier lieu en ce qui concerne la question de la sécurité.

Nous assistons indéniablement à une dynamique positive, mais il y a toute une série d'aspects dans les accords où les progrès sont lents et des domaines importants où les progrès sont minimes, en premier lieu en ce qui concerne la répartition du pouvoir et la distribution des revenus tirés des ressources naturelles, notamment des exportations de pétrole. Le problème de la délimitation des frontières entre le nord et le sud n'est pas encore complètement résolu. Certes, la question est complexe. Il est toutefois indispensable de réaliser des progrès dans ces domaines dès que possible avec la participation active de l'ONU.

Bien sûr, la responsabilité principale à cet égard revient aux parties soudanaises. Nous avons déjà dit à plusieurs reprises que les progrès dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global entre le nord et le sud seraient facilités par un règlement rapide et efficace du conflit dans d'autres régions du Soudan, en particulier au Darfour. Nous nous attendons à ce que des progrès durables soient bientôt réalisés dans d'autres secteurs, en particulier dans l'est du Soudan. Nous souscrivons aux évaluations faites par le Secrétaire général et M. Pronk à cet égard.

S'agissant du Darfour, nous avons pris attentivement note des cinq éléments que M. Pronk nous a signalés au Conseil de sécurité. Dans l'ensemble, ils reflètent de manière adéquate les problèmes encore non résolus dans le cadre d'un règlement au Darfour. Sans aucun doute, il s'impose de faire des efforts pour rendre l'Accord de paix pour le Darfour aussi global que possible.

À cet égard, je voudrais demander à M. Pronk quelles sont les problèmes prioritaires qu'il envisage d'aborder dans l'avenir avec les parties concernées par la crise au Darfour qui ne sont pas encore signataires de l'Accord de paix pour le Darfour. Leur règlement aura indéniablement un impact direct sur les perspectives de stabilisation de la situation au Darfour. L'Union africaine devrait avoir un important rôle

stabilisateur. Nous estimons que son mandat devrait être prorogé au-delà du 30 septembre.

Dans ce contexte, ma délégation attend avec intérêt la réunion du Conseil de la paix et de la sécurité de l'Union africaine, qui se tiendra à New York. Nous pensons que cette réunion pourrait donner des résultats tant au niveau des décisions à prendre concernant les futures opérations de l'Union africaine que, de manière générale, dans la recherche permanente d'une solution politique et diplomatique pacifique à la crise du Darfour.

Le Conseil de sécurité devrait se réunir une fois encore après cette réunion pour évaluer la situation sur la base des décisions qui auront été prises par les membres de l'Union africaine et des parties soudanaises.

Je voudrais, à ce titre, souligner à nouveau que, comme ma délégation l'avait déjà dit à plusieurs reprises tant dans cette enceinte qu'à l'extérieur, il est extrêmement important de poursuivre des activités constructives et le dialogue avec les autorités soudanaises de Khartoum pour essayer de trouver une solution mutuellement acceptable et promouvoir la compréhension du rôle de l'ONU au Darfour en matière de maintien de la paix. Il n'y a pas d'autre scénario pour ce dialogue. Nous comprenons bien les difficultés auxquelles se heurte la communauté internationale, y compris l'ONU, mais le dialogue doit se poursuivre. Il est encourageant de voir que, pour sa part, le Secrétaire général poursuit le dialogue et a des contacts directs avec le Président du Soudan.

Nous nous attendons donc à ce que ces activités menées dans un esprit de solidarité aient des résultats qui seront appuyés par le Conseil de sécurité en vue d'atteindre un règlement rapide et global au Darfour et au Soudan en général.

M. Biabaroh-Iboro (Congo) : Ma délégation tient à remercier M. Pronk de son exposé complet et édifiant. Elle sait gré au Secrétaire général d'avoir mis à la disposition du Conseil le rapport à l'examen (S/2006/728), qui permet de suivre l'application de l'Accord de paix global ainsi que l'exécution du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) comme le recommande la résolution 1590 (2006).

Ce rapport, même s'il indique que des progrès ont été enregistrés, présente cependant de nombreux sujets de préoccupation. Ma délégation s'inquiète, et c'est

peu dire, que l'attente trop prolongée des dividendes de la paix n'affecte durablement l'espoir nourri par les populations durement éprouvées et ne relance la crise et, par-là même, les souffrances des populations. Trop de lenteurs sont constatées. Ma délégation exhorte les partenaires à l'Accord de paix global à mettre résolument en œuvre toutes ces dispositions, notamment en ce qui concerne la question de la répartition du pouvoir et des richesses.

Ma délégation se félicite du travail accompli par la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) pour l'appui apporté à l'application de l'Accord de paix global en vue de promouvoir la réconciliation entre les parties et pour son assistance à la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS), et déplore que des restrictions soient mises à son action. Ma délégation tient à faire observer que malgré l'amélioration de la sécurité au Sud-Soudan, la situation demeure fragile en raison de la présence de groupes armés et de la circulation des armes. Une telle situation fait craindre une remise en cause des progrès réalisés. Aussi, les processus de paix lancés au Darfour et au Sud-Soudan demeurent de véritables opportunités dont les dirigeants du Soudan doivent se saisir afin de soulager les souffrances des populations.

Ma délégation souligne en outre que le dialogue Darfour-Darfour est une étape importante qui vise à associer toutes les parties à la mise en œuvre de l'Accord et aussi à renforcer la réconciliation. C'est un processus essentiel pour la paix au Darfour. Je ne saurais terminer mon propos sans souligner que le rejet d'une force de maintien de la paix onusienne, ainsi que le retrait de la MUAS de la région du Darfour constituent un risque énorme, et la communauté internationale ne peut pas prendre un tel risque surtout lorsque l'on observe l'évolution de la situation sur le terrain. D'autre part, ma délégation se félicite de la conclusion, le 26 août, d'un accord de cessation des hostilités entre le Gouvernement ougandais et l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et espère que cet accord contribuera à soulager les souffrances des populations du nord de l'Ouganda.

Enfin, ma délégation appuie la recommandation du Secrétaire général de proroger pour une période de 12 mois le mandat de la MINUS, jusqu'au 24 septembre 2007, et prend acte de l'invitation qui vient d'être formulée par la délégation des États-Unis d'Amérique.

M. Yankey (Ghana) (parle en anglais) : Je tiens moi aussi à remercier M. Pronk de son évaluation très instructive de la mise en œuvre de l'Accord de paix global. Cette évaluation porte tout à la fois sur des succès et sur des échecs. Elle montre également ce qu'une mission des Nations Unies peut accomplir lorsque le pays d'accueil la reçoit comme un partenaire avec lequel il peut régler les problèmes. Nous attendons avec intérêt le projet de résolution proposé par les États-Unis et son adoption rapide.

Comme l'indique clairement le rapport du Secrétaire général (S/2006/728), la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) apporte déjà un appui critique à la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS), ce qui prouve bien que l'élargissement de la MINUS au Darfour est une extension logique et naturelle de ce qui est déjà en train de se passer et que ceci vise à renforcer le travail en cours. Je pense donc que l'adoption opportune de notre résolution est très positive, et nous demandons la coopération de tous.

L'évaluation qui a été faite présente également quelques aspects majeurs très troublants, en particulier pour ce qui est des parties de l'Accord de paix global qui cherchent à remédier aux causes sous-jacentes du conflit au Sud-Soudan. Mais les échecs montrent aussi les raisons pour lesquelles la question du Darfour est si difficile à régler, et peut-être les raisons qui font que le Gouvernement soudanais est si violemment opposé au déploiement d'une mission des Nations Unies.

Bref, il me semble que le Gouvernement soudanais doit d'abord prendre une certaine décision stratégique qui consiste à accepter que tous les groupes ethniques du Soudan sont des citoyens égaux, car c'est là la cause profonde du conflit. Nous savons bien que cet aspect de l'Accord de paix global – le partage du pouvoir et des richesses et le règlement de la question des personnes déplacées – n'a pas fonctionné. S'agissant du processus d'examen de la Constitution, de la réforme législative et des lois électorales vitales, nous n'avons fait aucun progrès. Et pourtant, ces questions sont au cœur de la dimension « partage du pouvoir » de l'Accord.

Pour ce qui est du partage des richesses, nous savons également que la Commission nationale du pétrole et le Ministère de l'énergie et des mines ont des différends. Outre les manœuvres d'ordre technique, le vrai problème est de savoir qui reçoit quoi. Ce n'est pas seulement une question technique ou juridique

pour déterminer qui est qualifié, etc. Le partage des richesses est au cœur du problème. Il en va de même pour les frontières – Abyei et la frontière nord-sud – comme M. Pronk l'a expliqué.

J'aurais aimé ne pas établir de lien en ce qui concerne une certaine question, mais malheureusement, il est impossible d'interpréter les faits autrement. Je veux parler ici du traitement réservé aux personnes déplacées. Nous avons bien entendu ce qu'a dit M. Pronk : les sévices sexuels sont utilisés comme un outil de guerre. Comment peut-on interpréter la réinstallation forcée de personnes dans des camps de personnes déplacées? Pourquoi la MINUS n'a-t-elle pas accès à ces personnes afin de savoir quels sont leurs besoins et de pouvoir les défendre? Où sont-elles? Devrons-nous admettre que les bombardements et les incendies de villages sont le premier volet d'une stratégie visant à confiner les habitants dans des camps et, ensuite, à les réinstaller ailleurs de force? Je n'en sais rien, mais c'est ce que les faits sur le terrain laissent supposer. Nous devons analyser ces faits à la lumière des problèmes de partage du pouvoir et des richesses mis en relief dans le rapport. Nous ne pouvons y voir aucune autre interprétation, à moins bien sûr que le Gouvernement soudanais ne soit en mesure de nous fournir de plus amples informations sur la question.

Il ressort aussi clairement de l'évaluation faite par le Représentant spécial que l'Accord de paix pour le Darfour tombe en morceaux, et pas nécessairement parce que certaines parties ne l'ont pas signé, bien que ceci soit regrettable. Nous ne cherchons pas à trouver des excuses aux parties qui n'ont pas signé l'Accord, mais il est clair qu'elles n'ont pas repris les armes pour déstabiliser la situation. Elles n'ont, tout simplement, pas signé l'Accord. Pourquoi ne l'ont-elles pas signé? D'après les informations dont nous disposons, il y avait deux choses dont elles n'étaient pas satisfaites : le partage des richesses et les compensations. Alors, quelle que soit la façon dont on examine la situation, on revient toujours au problème de base.

En conclusion, nous sommes tous très heureux que l'Union africaine et la MUAS jouent un rôle. Mais n'oublions pas que nous n'avons pas un rôle décoratif. Ce qui nous intéresse, ce n'est pas une force décorative qui soit une marionnette, mais une force capable de changer la donne. Si la MINUS n'a pas pu, en huit mois, faire passer à la douane son matériel de communication et si certaines parties du Soudan lui sont interdites, on peut se demander, à propos de la

proposition de prorogation du mandat de la mission, dans quelles conditions elle va opérer : quelle taille et quel mandat? Aura-t-elle un accès non restreint? Ce ne sont pas des questions que nous devons survoler, car ces problèmes feront toute la différence entre, d'une part, une MINUS capable d'être performante et, d'autre part, une situation inchangée. Nous savons que la présence de la MINUS n'a pas changé grand-chose dans la situation au Darfour. Alors, tandis que nous décidons de ce que nous allons faire entre aujourd'hui et le 1^{er} janvier, nous ne devrions pas ignorer ces questions : la taille et le mandat de la MINUS et la question de son accès.

Et enfin, qui va rendre des comptes? Des crimes de guerre ont été commis, et cela continue. On ne peut pas l'ignorer. Ce sur quoi ma délégation a insisté, en particulier dans le contexte africain, c'est que tous les pays doivent être traités de la même façon. Ce qui est mauvais pour la Côte d'Ivoire est mauvais pour le Soudan. Aujourd'hui, Charles Taylor croupit en prison. Que va-t-il arriver à ceux qui ont commis des crimes de guerre graves au Soudan?

Nous n'avons pas les réponses, mais ce ne sont pas là des questions sur lesquelles nous sommes prêts à tirer le rideau.

M. Al-Qahtani (Qatar) (*parle en arabe*) : Je souhaite d'emblée remercier M. Jan Pronk, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan, des efforts que lui-même et la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) déploient en faveur de la mise en œuvre de l'Accord de paix global. Nous félicitons les parties à l'Accord pour leurs efforts en vue de le mettre en œuvre et pour les progrès considérables qui ont été réalisés en termes de partage du pouvoir et des richesses. Pourtant, certains problèmes demeurent, et les parties doivent les résoudre pour parvenir à la sécurité et à la stabilité, et pour assurer le bien-être de leur peuple. J'encourage la Mission des Nations Unies, et nous sommes d'accord avec M. Pronk lorsqu'il dit que le redéploiement de la MINUS à d'autres régions comme le Darfour aurait de graves conséquences pour la paix dans le sud et pour la MINUS elle-même.

Comme l'a indiqué M. Pronk, la présence de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) est un élément crucial dont on ne peut pas se passer. Elle pourrait être renforcée par d'autres unités et d'autres forces; par conséquent, nous devons conserver cette force pour maintenir la paix et la sécurité au Darfour.

Nous espérons tous que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine prolongera le mandat de la MUAS au Darfour jusqu'à ce qu'elle ait rempli la mission et accompli les tâches pour lesquelles elle a été mise en place. Nous réaffirmons notre appui, par l'intermédiaire de la Ligue des États arabes, en fournissant tout l'appui financier nécessaire et l'appui de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de la Conférence islamique aux activités de l'Union africaine au Darfour. Cependant, ces activités ne sauraient atteindre leur objectif sans les Nations Unies, et en particulier sans le Conseil de sécurité.

En bref, nous devons aborder la situation au Darfour de manière objective et transparente, et éviter l'arrogance politique, les allégations raciales et ethniques, l'hypocrisie politique et le deux poids-deux mesures. Nous savons maintenant que ce sont les mouvements rebelles qui constituent le principe obstacle aux initiatives de paix au Darfour. Ils doivent être punis, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, car ce Conseil n'a pas réagi avec suffisamment de fermeté aux violations commises par les membres des mouvements rebelles. Cela encourage ceux qui sont contre l'Accord de paix pour le Darfour à davantage de violence, dans le but de l'affaiblir. Nous devons donc nous montrer fermes à leur endroit, plutôt que de continuer à blâmer le Gouvernement soudanais lorsqu'il s'efforce de repousser les attaques afin de protéger sa sécurité nationale et son intégrité territoriale. Nous voudrions connaître l'opinion de M. Pronk sur cette question et savoir quel remède nous pourrions envisager.

Nous nous accordons avec le représentant du Royaume-Uni pour dire que le Gouvernement soudanais doit garantir la sécurité de ses citoyens au Darfour. Toutefois, la protection des civils, si elle était assurée par le Gouvernement soudanais, serait considérée, ainsi que certains l'ont dit, comme une violation de la résolution 1590 (2005). Là encore, quelle réponse M. Pronk pourrait-il apporter à cette question, et quelle solution à cette contradiction?

Nous espérons que nous ne fermerons pas la porte au dialogue avec le Gouvernement soudanais, et que nous nous interdirons de prendre des mesures inapplicables et d'interférer avec les initiatives menées par d'autres acteurs internationaux, en particulier le Secrétaire général, avec le Gouvernement soudanais.

Le Président (*parle en anglais*): Je vais maintenant faire une déclaration en tant que représentant de mon pays.

J'aimerais tout d'abord remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Pronk, pour son intervention détaillée sur la mise en œuvre de l'Accord de paix global et sur la situation au Darfour. La conclusion qui s'impose, à la lecture du récent rapport du Secrétaire général, est que la mise en œuvre de l'accord s'est ralentie et que, si des progrès notables ont été réalisés sur le plan de la sécurité, on ne peut pas en dire autant des dispositions relatives au partage du pouvoir et des richesses.

Nous nous réjouissons que le Gouvernement ait déployé ses troupes depuis le Sud-Soudan et qu'en conséquence, l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) ait achevé son retrait de l'est du pays. Nous encourageons les deux camps à se montrer aussi résolus dans la formation d'unités mixtes intégrées. Il est également encourageant que l'économie du pays soit en plein essor et que celle du sud commence enfin à récolter les fruits de la paix, après des années de guerre et de privations. Bien évidemment, il reste encore beaucoup à faire, et il est important que les fonds promis par la communauté internationale arrivent dès que possible.

Pour passer aux déficiences, la question d'Abyei, le fonctionnement de la Commission nationale du pétrole, l'absence de commissions des droits de l'homme, l'insécurité dans le sud en raison de la présence d'autres groupes armés et l'inexistence de préparatifs aux élections nationales ne sont que quelques exemples frappants de la lenteur avec laquelle l'Accord de paix global est mis en œuvre.

Quoi qu'il en soit, nous estimons que l'élément clef qui définira en fin de compte l'avenir de l'Accord de paix global est l'instauration progressive d'un climat de coopération et de confiance entre les deux parties. À cet égard, il nous reste du chemin à parcourir.

S'agissant du Darfour, nous sommes d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il déclare que la paix au Soudan est indivisible. La crise au Darfour, si elle n'est pas rapidement résolue, pourrait s'étendre au reste du pays. Nous appelons une fois de plus à l'application intégrale de la résolution 1706 (2006) par toutes les parties et au maintien de l'Accord de paix

pour le Darfour. En outre, il est fondamental de permettre aux personnes qui en ont besoin d'avoir accès à l'aide humanitaire. J'insiste sur le fait que nous devons tous œuvrer collectivement à résoudre la crise actuelle, dans l'intérêt de tous les Soudanais et de la région toute entière.

Je voudrais également demander à M. Pronk quelle mesure le Conseil doit prendre selon lui pour amener toutes les parties concernées à signer l'Accord de paix pour le Darfour afin de ramener la paix dans le pays. En même temps, je remercie le Danemark et les États-Unis pour leur initiative concernant la tenue d'une réunion vendredi prochain.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole à M. Pronk pour qu'il présente des observations sur les questions qui ont été soulevées.

M. Pronk (*parle en anglais*) : Une question a été posée au sujet du sud, et cette question, bien sûr, concerne en fait l'ensemble du pays. Elle avait trait aux élections prévues dans le cadre de l'Accord de paix global. Il n'y a aucune raison de penser que ces élections n'auront pas lieu. Cependant, personne ne les prépare. Nous avons besoin de conduire un recensement avant les élections, et les préparatifs du recensement ont pris tellement de retard qu'il sera très difficile d'organiser les élections dans les délais prévus. On en parle actuellement sur le plan politique, mais pas encore au niveau des institutions. Nous préparons les élections dans les limites de notre mandat, mais nous ne pouvons ni les organiser, ni les mettre en route; nous pouvons simplement les faciliter et les appuyer.

Je remercie les délégations pour leurs questions relatives au Darfour. Elles portent toutes sur ce que j'ai dit au sujet du plan à court terme, du découplage et du plus long terme. Je vais donc me concentrer sur ces trois thèmes.

Tout d'abord, les membres du Conseil de sécurité se souviendront qu'à court terme, c'est-à-dire d'ici à la fin de l'année, il convient d'élargir les bases de l'appui et d'obtenir une trêve, car les combats s'intensifient actuellement. Il faut réformer la Commission du cessez-le-feu, améliorer l'Accord de paix pour le Darfour et éviter les conflits.

Il m'a été demandé comment la Commission du cessez-le-feu avait été créée. Un accord a été conclu le

9 mai. Lorsque le Conseil de sécurité a approuvé le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) par la résolution 1590 (2005) du 24 mars 2005, j'ai donné des instructions au Commandant de la MINUS pour qu'il convoque la première réunion de la Commission militaire mixte du cessez-le-feu le 24 mars, c'est-à-dire immédiatement. La Commission du cessez-le-feu ne s'est pas réunie après la signature de l'Accord de paix pour le Darfour. La réunion a été constamment reportée. Ce fut le premier impair majeur. Il n'y avait pas de réunion; mais il y avait des violations. La faction conduite par Minni Minawi a attaqué la faction d'Abdul Wahid; elle s'est ensuite retirée. Il y a eu des conflits entre le G19 et le Gouvernement. Aucune de ces violations n'a jamais été examinée, puisque la Commission ne s'est pas réunie. Cela signifiait que l'on pouvait enfreindre l'Accord sans encourir de sanction. C'est exactement ce qui s'est passé avec la Commission du cessez-le-feu après l'Accord de cessez-le-feu signé à N'Djamena le 8 avril 2004. L'idée était de mettre en place un système nouveau. Mais il n'était pas nouveau, c'était le même. Ce fut le premier problème.

Le deuxième problème a été qu'après leur première rencontre, six semaines plus tard, les deux signataires, le Gouvernement et Minni Minawi, se sont rapprochés et sont devenus alliés. Ils ont déclaré que toutes les autres parties devaient d'abord signer et qu'ensuite, elles pourraient se joindre à eux. Ainsi, les accords précédents de cessez-le-feu, qui avaient été signés par Abdul Wahid et d'autres, ont aussi été violés. Mais le sujet ne pouvait pas être abordé à la réunion, parce que la moitié des belligérants n'étaient pas autorisés à y participer. Vous subissez une agression, mais vous devez d'abord signer et ensuite, vous pourrez participer à la réunion. Bien entendu, les parties en question ont refusé de le faire.

J'ai présenté six solutions au problème, notamment des sous-commissions et d'autres propositions. Elles ont toutes été rejetées.

L'Accord de paix pour le Darfour prévoit que le Darfour soit transformé en un système de zones démilitarisées, de zones tampons et de zones neutres. La Commission du cessez-le-feu devait se charger de la répartition en zones. Il n'y eu aucune répartition en zones. L'exercice devait commencer avant une date limite donnée. Cette date limite ne signifiait plus rien. Toutes les dates limites ont simplement été oubliées. Aucune zone n'a été définie. Plutôt que de procéder à une répartition en zones, qui devait être basée sur le

statu quo à la date de la signature, les parties ont commencé à agrandir leurs zones respectives par les armes. Elles pouvaient le faire, puisque personne ne leur interdisait de le faire. Personne ne dénonçait les violations de l'Accord, puisqu'il n'y avait pas de réunion ou s'il y en avait une, la question ne pouvait pas être soulevée par les parties, puisqu'elles-mêmes commettaient des violations.

Bien entendu, la question la plus importante est le plan de désarmement des Janjaouid, mais cette question a à peine été évoquée. Le plan a été présenté par le Gouvernement, tardivement certes, mais il y avait au moins un plan. Ce plan aurait dû être examiné, débattu et approuvé ou alors rejeté, puis amélioré par l'intermédiaire de la Commission du cessez-le-feu. Jusqu'à présent, il n'a pas encore été examiné au sein de la Commission du cessez-le-feu. Or, c'est la question la plus importante.

L'ONU est seulement un observateur. Je me suis moi-même rendu à Abuja afin d'obtenir pour l'ONU le statut de membre à part entière, mais la communauté internationale n'était pas intéressée. Nous sommes donc un observateur. J'envoie le Commandant adjoint de la Force, qui n'est pas n'importe qui, aux réunions de la Commission du cessez-le-feu, en supposant qu'elles aient lieu. Très souvent, lorsqu'il descend de l'avion à Al-Fashir, on lui dit « Oh, la réunion n'a pas lieu; elle a été reportée, parce que le Gouvernement n'est pas prêt », ou n'importe quoi d'autre. Cela s'est passé quatre fois. Si la réunion a lieu et s'il soulève une question, il est réduit au silence. Les États-Unis, qui sont aussi observateur à la Commission du cessez-le-feu, sont aussi réduits au silence. L'Union européenne, qui en est membre, ne proteste pas contre ce silence imposé à l'ONU au sein de la Commission du cessez-le-feu. La Commission, dans sa forme actuelle, est morte. Je n'envoie plus le Commandant adjoint de la Force aux réunions, parce que, de toutes façons, il ne peut pas parler. Il ne peut soulever aucune question. J'ai ainsi répondu à la question qui m'était posée.

Pour obtenir un cessez-le-feu, la Commission du cessez-le-feu doit être réformée, renouvelée, devenir indépendante et représenter pleinement tous les belligérants. Elle doit faire autorité, comme la Commission militaire mixte du cessez-le-feu dans le sud, qui a tenu des dizaines de réunions. Les parties y assistent et s'affrontent. C'est vraiment ce qu'il faut faire. Mais les parties parviennent à un accord et nous cherchons comment le mettre en œuvre. Nous

envoyons nos observateurs dans tout le Sud-Soudan et ils soulèvent des questions. Le système est tripartite et, si l'une des parties n'est pas présente pour quelque raison que ce soit, nous ne restons pas. À la Commission du cessez-le-feu, les parties peuvent dire : « Nous n'avons pas d'observateurs ». Ce n'est pas un système tripartite. Dès lors, les observateurs ne peuvent pas se rendre sur place, poser des questions et enquêter sur ce qui se passe au Darfour. La Commission du cessez-le-feu est moribonde. Voilà la réponse.

Il faut l'améliorer et la renouveler. Sinon, combats et violations se poursuivront et rien ne sera mis en œuvre. Cela signifie qu'il faut introduire tous les autres groupes au sein de la Commission du cessez-le-feu. Certains ne voulaient pas signer, mais ils ne se battaient pas. Ils ont dit qu'ils respecteraient les accords antérieurs, à commencer par l'Accord de N'Djamena. Plusieurs accords existaient et ils s'y étaient conformés. Un nouveau groupe, le Nouveau Front de rédemption (NRF), ne les a pas respectés; il a lancé une attaque dans le Kordofan occidental. Le mois de juillet a vraiment très mal commencé. Cependant, comme je l'ai dit, depuis lors, ils sont constamment attaqués. Aujourd'hui, c'est la guerre totale entre le Gouvernement et ce nouveau mouvement.

Il faut leur parler : ils ont du pouvoir, ils ont des armes et ils veulent parler. Mais si l'on se borne à leur dire qu'ils doivent d'abord cesser les hostilités pour être admis aux réunions, on n'obtiendra rien, qu'on le veuille ou non. Le but est bien entendu d'obtenir la paix sur le terrain.

Il faut intégrer toutes ces parties à la Commission du cessez-le-feu et à toutes les autres commissions. Plus on leur répète qu'ils doivent être tenus à l'écart de toutes les institutions de l'Accord de paix pour le Darfour, plus les membres de tous ces groupes perdront confiance dans l'Accord de paix pour le Darfour. C'est une prophétie défaitiste qui se réalise en ce moment. C'est pourquoi il faut élargir ce processus.

Cela signifie aussi que, bien que l'Accord de paix pour le Darfour soit un bon texte, il faut reprendre les pourparlers et trouver un moyen de le faire sans dire qu'il s'agit d'une reprise des pourparlers. On peut toujours trouver une astuce diplomatique, mais il faut ajouter un certain nombre de questions sans réduire le contenu de l'Accord de paix pour le Darfour. Quelles sont ces questions? Le représentant du Ghana a parlé d'indemnisation et de richesses. Pour l'indemnisation,

je suis tout à fait d'accord. C'est un petit montant : 30 millions de dollars pour, je dirais, deux millions de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays, ce n'est pas suffisant. Mais l'Accord de paix pour le Darfour mentionne le chiffre initial de 30 millions. Donc si l'on portait la somme à 200 millions de dollars, ce qui nous amène à une somme conséquente – y compris de leur point de vue, en tant que somme par famille –, cela ne serait pas une violation de l'Accord de paix pour le Darfour, puisque celui-ci ne parlait que d'une somme initiale de 30 millions de dollars. On peut donc être créatif; il serait facile d'allouer à une utilisation de ce type une partie des fonds internationaux destinés à la reconstruction.

Deuxièmement, comment pourrait-on encore améliorer les choses? Je crois que Minni Minawi devrait, ainsi que sa faction, faire un pas en arrière. Il a obtenu beaucoup de postes : il est Conseiller du Président et il présidera aussi l'Autorité régionale de transition pour le Darfour, si celle-ci démarre. Il a tout. Alors, si l'on veut que les autres participent, des pressions internationales peuvent être exercées sur lui, juste pour qu'il fasse un pas en arrière et laisse un peu de place aux autres. Cela pourrait aider. Cela ne violerait pas l'Accord de paix pour le Darfour, parce que cet Accord ne dit nulle part qu'un individu doit détenir tous ces postes. Cela pourrait se faire différemment. On peut jouer sur le nombre de groupes représentés dans les conseils – les faire passer de 20 à 25, par exemple. Il est toujours possible de jouer avec les chiffres, pour renégocier certains chiffres sans vraiment modifier l'Accord dans son ensemble. Et cela permet aux dirigeants de ces autres mouvements de sauver la face, parce qu'ils doivent informer leurs propres partisans que des pourparlers ont eu lieu et qu'ils y ont obtenu quelque chose, ce qui fait que désormais cela vaut vraiment la peine de signer l'Accord.

Et ensuite, évidemment, il faut désarmer les milices janjaouid. Le représentant du Ghana a tout à fait raison, l'argent est important pour ces personnes. Mais la raison majeure pour laquelle les gens sur le terrain ne croient pas à l'Accord de paix pour le Darfour est qu'ils craignent les Janjaouid. C'est la raison centrale. Si vous allez sur le terrain, dans les Jebel Marra ou dans les camps, ils vous diront : « Qu'en est-il des milices janjaouid et de l'Accord de paix pour le Darfour? » Ils ne feront rien pour les arrêter. Et c'est vrai. Le Gouvernement le nie, mais il y a des indications qu'un nombre important des miliciens

janjaouid ont été incorporés dans les forces de sécurité. Cela n'est pas nécessairement négatif. C'est un moyen particulier d'obtenir le désarmement. Mais quoi qu'il en soit, pour les gens sur le terrain, qui ont toujours affirmé que tout est d'un seul tenant, l'impression qui domine est que c'est toujours le cas. Ceci est extrêmement important. Pour obtenir de la population qu'elle accepte l'Accord de paix pour le Darfour, il faut mettre fin aux agissements des milices janjaouid. Et cela n'est pas en train de se faire, au contraire.

Ce qui m'amène à la question du découplage. J'emploie ce mot pour plusieurs raisons. Découplons ce qui est à faire aujourd'hui de ce qui est à faire demain. Aujourd'hui et demain sont à prendre presque littéralement. Pour aujourd'hui, il y a ces points que j'ai cités : participation de tous, trêve et réforme à la fois de la Commission du cessez-le-feu et de l'Accord de paix pour le Darfour. Pourquoi le découplage? Parce que le plus important est d'avoir la paix sur le terrain. On obtient un accord de paix pour avoir la paix sur le terrain, et on assemble une force de paix internationale conséquente pour surveiller l'application d'un bon accord de paix. Il faut veiller à ne pas faire de l'instrument – la force conséquente – un objectif en lui-même. C'est un instrument pour parvenir à un objectif.

Cette année, et c'est compréhensible, presque tous les débats ont tourné autour de la force conséquente et de la forme spécifique qu'elle devait revêtir. Mais ce qu'il fallait faire sur le terrain pour obtenir l'adhésion des parties à l'accord de paix est progressivement passé au second plan.

Il faut découpler : il faut appuyer la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS). La MUAS peut être une force de qualité, elle l'était au début. Elle l'est moins à l'heure actuelle pour tout un ensemble de raisons. Je ne vais pas rentrer dans les détails. Cet appui à la MUAS peut bien sûr être soumis à la condition de la transition, mais alors il n'y aura pas de découplage. Il faut faire en sorte qu'une force très puissante arrive le plus rapidement possible sur le terrain pour protéger la population. Si le Conseil conditionne l'appui à la MUAS à l'acceptation de la transition, cela retardera les choses, parce que la transition ne sera pas facilement acceptée.

Donc il faut découpler, il faut le faire. Rendre les forces aussi conséquentes que possible. C'est la terminologie que j'ai toujours employée dans mes interventions devant le Conseil, sans dire s'il fallait

qu'elles soient de l'Union africaine ou de l'ONU. Une force solide, puissante et dotée d'un mandat ambitieux : c'est la terminologie que j'ai toujours employée. Des mandats ambitieux comme celui de la résolution 1706 (2006), qui donne un bon mandat bien ambitieux, sont nettement meilleurs que ceux dont ont été dotées d'autres forces par le passé. Il faut aussi des effectifs plus vastes – 17 000, 18 000 hommes – et ils doivent être déployés partout.

Pour ce qui est des débats sur la transition et la résolution du Conseil de sécurité, je prie le Conseil d'accepter mes conseils issus du terrain. Il a le droit de recevoir mes conseils. La résolution 1706 (2006) dit en substance « nous invitons le Gouvernement à consentir à la transition ». Ce qui signifie que, comme le Conseil l'a dit au cours de la présidence du Royaume-Uni, des consultations seraient menées et qu'aucune force ne serait déployée sans le consentement du Gouvernement. Cela signifie donc qu'il faudrait que le Conseil obtienne ce consentement. Le Conseil n'obtiendra pas ce consentement en répétant qu'ils doivent consentir. Ce n'est pas ainsi que marche la politique. Donc il faut rendre la chose attrayante. En ce moment, tout le monde semble penser qu'une prochaine réunion d'un émissaire de tel pays et d'un diplomate de tel autre pays va peut-être créer ce consentement. Il n'en sera rien. Il faut analyser les facteurs sous-jacents qui jouent en ce moment. Pourquoi le Gouvernement soudanais refuse-t-il son consentement? Que cela leur plaise ou non, les membres du Conseil doivent analyser les facteurs sous-jacents.

Le Gouvernement soudanais est responsable d'activités effroyables – surtout en 2003, à un degré moindre aujourd'hui, mais certainement par le passé. Mais je vais aussi essayer de jouer à l'avocat du diable. Il faut que le Conseil comprenne ce que désire Khartoum. Comment obtenir son consentement? Ou bien en le rendant attrayant dans la situation actuelle ou par un autre moyen.

Premièrement, comment le rendre attrayant? Une consultation – une négociation dans laquelle ils sont un partenaire traitant d'égal à égal – pourrait aboutir à un ensemble de mesures, où ils accepteraient la transition et obtiendraient, par exemple, des engagements sur le plan économique – allègement de la dette, accords commerciaux; levée des sanctions; ou dans le domaine de la sécurité –, rester au pouvoir, coopération en matière de sécurité. Le Gouvernement soudanais est anti-ONU et anti-occidental en termes de maintien de

la paix, non seulement par hostilité foncière, mais aussi parce qu'il y a une certaine crainte vis-à-vis de groupes radicaux qui pourraient attaquer le Gouvernement lui-même. La décapitation de M. Taha – et il était certain qu'à un moment donné quelque chose de cette nature allait se produire – est un phénomène qui a répandu la crainte dans tout Khartoum.

Certains groupes s'attaqueront au Gouvernement si le Gouvernement obéit à la volonté des grandes puissances de ce monde. Ces groupes sont déjà là ou ils arrivent; il est donc légitime d'avoir des craintes. Des choses ignobles se sont produites en Afrique, mais il faut négocier. Il convient d'analyser les forces structurelles sous-jacentes – je viens d'en mentionner quelques-unes – pour recueillir l'assentiment que nous recherchons. Il importe d'essayer et ne pas seulement dire qu'il faut accepter. Cela ne donne pas de résultats.

Si l'on examine toutes les déclarations prononcées par tous les dirigeants du Soudan depuis environ le 10 février, on décèle une certaine constance. On ne peut pas accuser le Gouvernement soudanais de ne pas avoir une position claire et constante. Il dit « non » et ses « non » reçoivent un appui croissant. Même les amis de l'ONU et de l'Accord de paix global – le Vice-Président Taha se trouvait dans cette salle il y a un an – ont prononcé de très nettes déclarations contre la transition. Ceux qui sont en faveur de la transition au Soudan n'ont aucun pouvoir. Mini Minawi est fini. Il n'a aucun pouvoir. L'Armée populaire de libération du Soudan fait des discours, mais elle n'en fera pas une question politique et l'opposition – les autres partis – n'a personne dans la rue, ce que le Gouvernement sait.

L'assentiment ne sera pas donné aisément; il faudra donc mener des pourparlers, peut-être même avec des personnes ayant commis de atrocités dans le passé ou qui en sont responsables. Je pense donc qu'il serait judicieux de réfléchir à l'avance. Si le Gouvernement n'accepte pas l'invitation – « acceptez l'invitation » est la formulation adoptée –, il sera peut-être utile de commencer déjà à réfléchir à l'avenir, car demander la prorogation de la présence de l'Union africaine d'un mois chaque fois n'est pas dans l'intérêt des populations. Les populations ont peur au Darfour.

Il existe, de toute évidence, d'autres solutions. On peut définir la transition. Quel type de transition? Le Conseil de sécurité a le droit de connaître mon point de vue, même si la formulation choisie dans la résolution est différente. Le Chapitre VIII est difficile, je le sais,

mais c'est une possibilité. C'est une possibilité aux termes de la Charte. Le Gouvernement acceptera – j'en suis certain – le Chapitre VIII. Il l'a déjà dit clairement.

Une autre possibilité est de recevoir un appui important financé par le budget de l'ONU, au lieu de mendier des appuis d'une capitale à l'autre dans le nord. Une autre possibilité est d'obtenir un grand appui structurel de l'ONU en faveur de l'Union africaine pour la rendre vraiment efficace. Je pense que le Gouvernement accepterait cette possibilité – une force de l'Union africaine qui serait cependant profondément intégrée dans un mécanisme d'appui de l'ONU assuré à long terme, avec toutes les compétences requises, mais qui serait tout de même appelée une force de l'Union africaine. Cela permettrait au Gouvernement soudanais de sauver les apparences. Cela ressemble fort à ce que j'ai proposé au Conseil de sécurité il y a un an et demi lors de la même réunion – une opération conjointe Union africaine/ONU.

Il ne s'agit là que du plan B. Cette opération ne prendrait effet qu'une fois l'invitation déclinée, mais à un moment donné je pense qu'il sera nécessaire, compte tenu des paramètres politiques actuels, de réfléchir à ce qui est possible et, dans le même temps, efficace. Nous avons été très déçus par l'Union africaine ces deux derniers mois, et ce que j'ai dit à propos de la Commission du cessez-le-feu de l'Union africaine en alourdit la teneur parce que la force est dirigée par l'Union africaine. Mais la force n'est pas intrinsèquement faible. Elle peut être renforcée. On peut également l'aider à devenir plus robuste comme elle l'a été dans les deux derniers mois de 2004 et en 2005. On peut encore l'améliorer.

Les prédictions au long terme n'ont de sens que si de tels changements sont acceptés au court terme. Deuxièmement, comme il est extrêmement important de traiter des causes profondes du problème au Darfour, il faudra donc parler avec les personnes – les Arabes, les tribus arabes, les nomades – dont les intérêts sont en jeu. S'ils ne pensent pas que leurs intérêts vont être préservés, cela sera de nouveau une source de conflit. Il faut en tenir compte dans le dialogue interdarfourien. Les préparatifs et le dialogue n'ont pas encore commencé. Il est nécessaire de le faire aussi tôt que possible avec tous les groupes – pas seulement ceux qui ont pris position – et, en particulier, avec les autres qui trouveraient une bonne raison de continuer à utiliser leurs armes plutôt que de trouver une solution prenant en compte les autres régimes

fonciers et la répartition de l'eau. Toutes ces questions doivent être incluses dans ce cadre.

J'aurais souhaité qu'il eût été possible que l'ONU joue un rôle de chef de file dans le dialogue interdarfourien. J'ai toujours demandé dans nos débats internes que l'ONU joue un rôle dirigeant sur le plan politique et que l'Union africaine prenne en main les aspects militaires. Le dialogue interdarfourien aurait été différent.

Nous devons également traiter de la question de la réconciliation. C'est extrêmement important. La dimension tribale au Darfour n'est pas suffisamment prise en compte dans ses effets et son importance. Il y a de grands problèmes tribaux. Je peux dire par exemple qu'au mois de juillet, le plus grand nombre de victimes – de morts – n'a pas été dû à des attentats perpétrés par les parties contre des civils; 150 personnes ont péri du fait d'un conflit tribal qui n'était lié en aucune manière à la guerre dans le sud du Soudan. Comme c'est souvent le cas, les conflits tribaux causent des dizaines et des dizaines de morts. On sous-évalue cet aspect de la question. Il convient de le rapprocher du reste. Tout cela est lié à des questions économiques, à la terre, à l'eau ou d'autres points spécifiques.

Nous devons également débattre des retours et montrer un exemple – non pas un retour massif pour tout le monde en même temps, mais le lancement d'un processus régional, local afin de montrer que cela marche, avec des forces de protection, et que ces personnes peuvent revenir chez elles et recommencer à produire leur alimentation, de telle sorte que la confiance est rétablie progressivement.

Je prévois que ce processus prendra quelques années. La question du Darfour et le règlement des problèmes qui y sont profondément ancrés ne peuvent être résolus en une année ou deux. Cela prendra autant d'années que durera la Mission des Nations Unies au Soudan dans le cadre de l'Accord de paix global. Cela prendra au moins sept ans.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Pronk pour les précisions qu'il nous a données.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 30.